

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

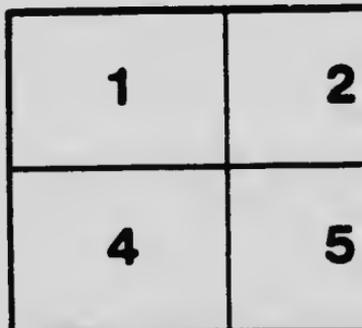
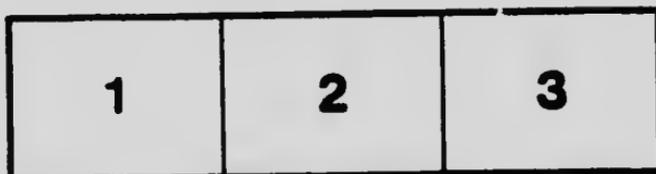
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

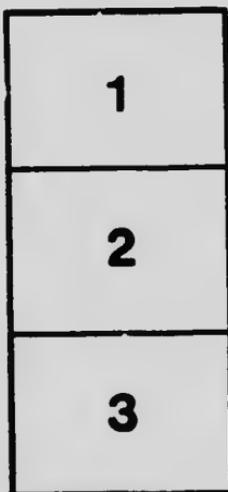
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

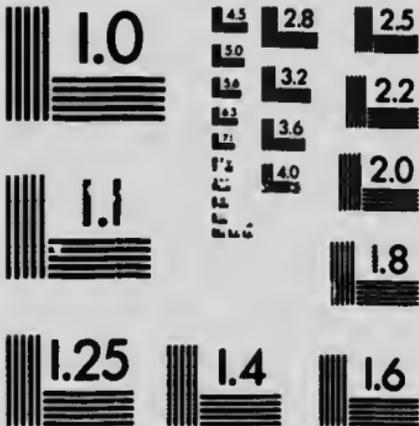
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

325.71
60

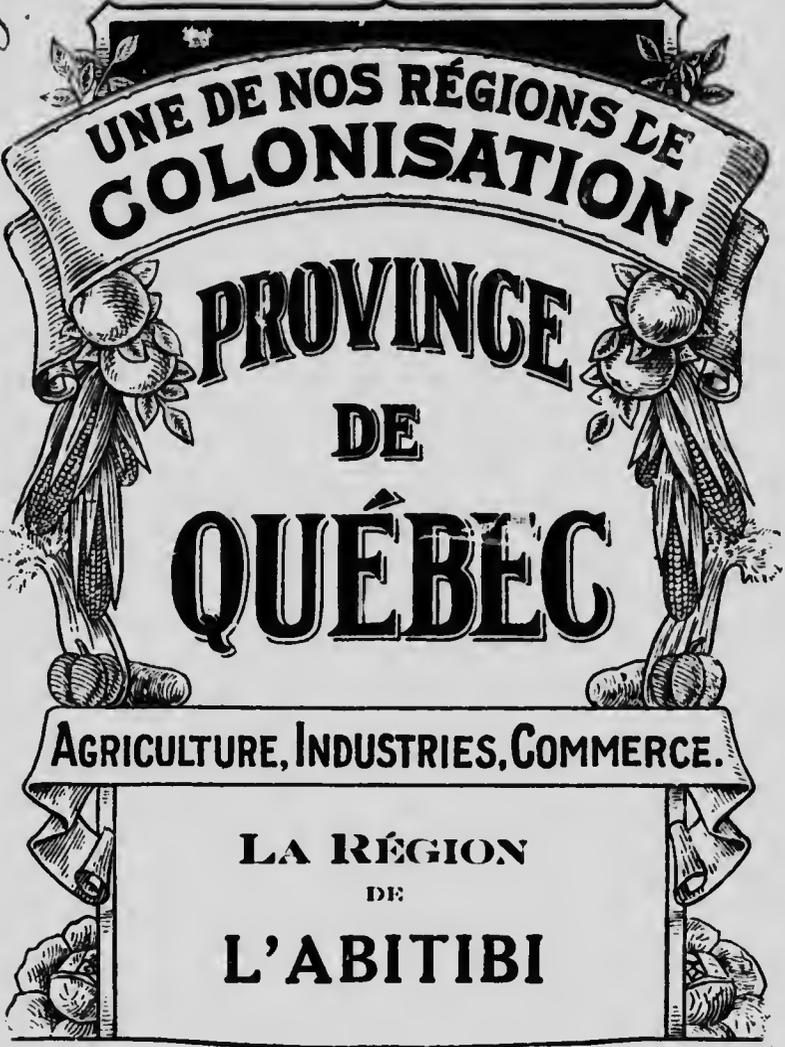
abb. Caron

**UNE DE NOS RÉGIONS DE
COLONISATION**

**PROVINCE
DE
QUÉBEC**

AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.

**LA RÉGION
DE
L'ABITIBI**



**PUBLIÉ PAR : DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES, QUÉBEC.**

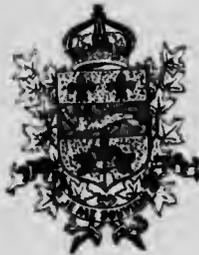
**LA REGION
DE
L'ABITIBI**

PAR

L'ABBE IVANHOE CARON
Missionnaire-colonisateur

TERRES A COLONISER, ETC.

**Avantages offerts aux colons canadiens,
aux immigrants et aux
industriels, etc.**



Publié par le
DEPARTEMENT DE LA COLONISATION, DES MINES ET
DES PECHERIES.
QUEBEC

1918

**ARCHIVES
DE LA
Province de Québec**



PERSONNEL

Du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

L'HON. HONORE MERCIER, *Ministre.*

M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*

M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire particulier.*

M. L'ABBE IVANHOE CARON, *Missionnaire colonisateur.*

M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*

M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*

M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*

M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*

THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*

J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*

M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*

M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*

M. J.-A. BELLISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*

M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*

M. EMIL MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*

M. GEO. LABEL, *Agent d'immigration à Québec.*



INTRODUCTION

Les magnifiques espérances que l'on avait fondées sur le territoire nouveau de l'Abitibi, comme région de colonisation, sont en frais de se réaliser.

La belle oeuvre civilisatrice qui s'est accomplie autrefois par la colonisation des Cantons de l'Est, du lac St-Jean à la région Labelle se répète aujourd'hui dans l'Abitibi.

De toutes les parties de la vieille province de Québec, des groupes nombreux de pionniers, défricheurs à l'âme vaillante et au bras vigoureux, se dirigent vers le Grand-Nord pour y jeter les fondements de futures paroisses.

Les ressources illimitées de cette région au point de vue de l'agriculture, ne permettent pas de douter un seul instant de l'avenir brillant qui lui est réservé.

C'est vraiment le pays de l'avenir ; ce sera plus tard le château-fort de notre nationalité.

"Le Nord", disait en 1862 l'abbé Proulx (1), "le Nord, voilà le champ ouvert à l'activité des Canadiens français. Eux seuls aimeront à y vivre. Les populations étrangères que l'immigration transatlantique vomit tous les ans par milliers sur nos bords préféreront toujours se diriger vers les prairies de l'Ouest, où les pénibles travaux de défrichement sont moins pénibles. La vigueur de nos colons ne recule pas devant les arbres de la forêt, le climat leur est salutaire et leur tempérament est fait à la rigueur de nos hivers. Sachons profiter du mouvement colonisateur qui agite le pays : que le gouvernement ouvre de bonnes voies de communication, même qu'il ne craigne pas de pousser des lignes de chemin de fer dans les régions de l'intérieur et avant longtemps, le surplus de notre population aura remonté le cours de toutes les rivières, échelonnant des établissements continus sur les rives du St-Maurice, de la Rouge, de la Lièvre, de la Gatineau et de l'Ottawa. Bientôt des colons courageux, après avoir pénétré dans la chaîne des Laurentides, parviendront aux larges plaines qui s'étendent le long de la hauteur des terres et fonderont une succession non interrompue de paroisses, depuis la vallée du lac St-Jean jusqu'aux rivages lointains du lac Témiscaming."

Aussi Mons. Rameau, qui savait regarder de loin, et qui a porté des jugements si justes sur le développement futur de la race française en Amérique, disait-il en 1854 (2) :

(1) L'abbé Proulx. Au lac Abitibi, p. 73.

(2) F. Rameau. La France aux colonies, p. 238.

“ Au premier abord les vastes régions désertes qui s'étendent au nord du St-Laurent, dans le haut bassin de l'Ottawa, et qui se prolongent au nord des grands lacs, pour atteindre les immenses ter- ritoires du Nord-Ouest, semblent être des pays infertiles et glacés, qui se refusent à toute exploitation profitable. Il n'en est rien cepen- dant, la limite où peut s'arrêter le travail débile de l'homme est encore bien plus reculée vers le nord, mais ces contrées froides et d'un abord difficile, couvertes de neige une partie de l'année ne séduisaient ni les émigrants européens, ni ceux des Etats-Unis ; ils préféraient les vastes plaines de l'Ouest avec leurs grandes voies navigables, leur climat tempéré et leur culture plus aisée. Ces émigrants d'ailleurs auraient été peu capables d'affronter cette rudesse du sol et de la température ; le peu d'entre eux qui se dirigent vers ces parages s'en déportent promptement et les quittent presque toujours pour descendre vers une zone plus chaude.

“ Ces immenses espaces semblent donc être destinés à l'expansion des Canadiens français, et c'est là le théâtre que la Providence paraît avoir réservé à leur action. Là, pourront tranquillement s'étendre leurs enfants sans que de longtemps encore aucun étranger vienne se mêler à eux, et jusqu'aux limites de la culture possible, ils pourront se développer en paix, avec leur langue, leur caractère propre et toutes leurs habitudes.”

Nous croyons avec Monsieur Rameau, avec les explorateurs, les géologues et les missionnaires, qui ont parcouru l'immense région qui va du Transcontinental aux rivages de la Baie James, que la culture dans le Nord pourra être faite avec profit bien au delà de la partie maintenant en voie de colonisation et située le long du chemin de fer.

En effet, d'après le rapport de M. Bancroft, professeur de géologie à l'Université McGill, qui a exploré durant l'été de 1912 le terrain compris entre la rivière Harricana et la rivière Nottaway, le bassin argileux de cette région couvre une étendue allant jusqu'à 120 milles au nord du Transcontinental.

“ Dans toute cette étendue, dit-il, le sol convient à l'agriculture, si l'on excepte les petits paquets de buttes rocheuses, les petites rives sableuses, et les espaces beaucoup plus considérables où les marécages dominent. Il existe autour des lacs Soskumika, Matagami et Olga de très grandes étendues de terrain propice à l'établissement de fermes.

“ Les plus grandes étendues continues de bonnes terres que nous avons rencontrées se trouvent le long de la rivière Natagan et surtout le long de la rivière Allard. Lorsqu'on quitte les eaux sales, couleur de café au lait de la rivière Harricana pour les eaux claires de l'Allard supérieure, la verdure prend des teintes plus vives, les plantes sont plus robustes et les fleurs sauvages, telles que les rosacées, les chèvrefeuilles, les orchidées, etc., croissent à profusion au milieu de juillet.

“ Le climat, dit encore M. Bancroft, est un facteur beaucoup plus important que le sol. La région étudiée se trouve entre les latitudes 48°30' et 50°50', mais heureusement la diminution de l'altitude compense l'augmentation de la latitude, et dans la plus grande partie de cette région au moins jusqu'aux environs du lac Matagami, la température annuelle doit être en moyenne à peu près la même qu'aux environs du chemin de fer Transcontinental.

“ Chaque année on fait une récolte de pommes de terre et de légumes au poste de la Compagnie de la baie d'Hudson sur le lac Waswanipi à la latitude de 49°36' à environ 100 milles au nord du Transcontinental et à une altitude de 680 pieds au-dessus du niveau de la mer. En 1911 on avait fait les semailles le 30 mai et on avait récolté à la fin de septembre 180 boisseaux d'excellentes pommes de terre qui n'avaient jamais été endommagées par la gelée. Lorsque nous visitâmes le poste le 5 août, les pommes de terre commençaient à perdre leurs fleurs et promettaient une autre bonne récolte, les pois et les navets étaient également très beaux. Au printemps dernier, la glace se brisa sur le lac le 5 mai et le 21 mai elle avait presque complètement disparu.”

Au sud, la marche de la colonisation devra atteindre le Témiscaming. En effet, la colonisation de l'Abitibi est intimement liée à celle du Témiscaming : ces deux régions ne devront plus tard faire qu'un seul tout.

“ Dans ce temps-là”, comme le disait il y a près de quarante ans, un conférencier prophétique, “la patrie canadienne, restreinte au midi et au sud-ouest, s'étendra vers le Nord, embrassant des espaces plus vastes que ceux qu'elle occupe aujourd'hui. Le Nord sera le domaine, la force de notre nationalité.” (3)

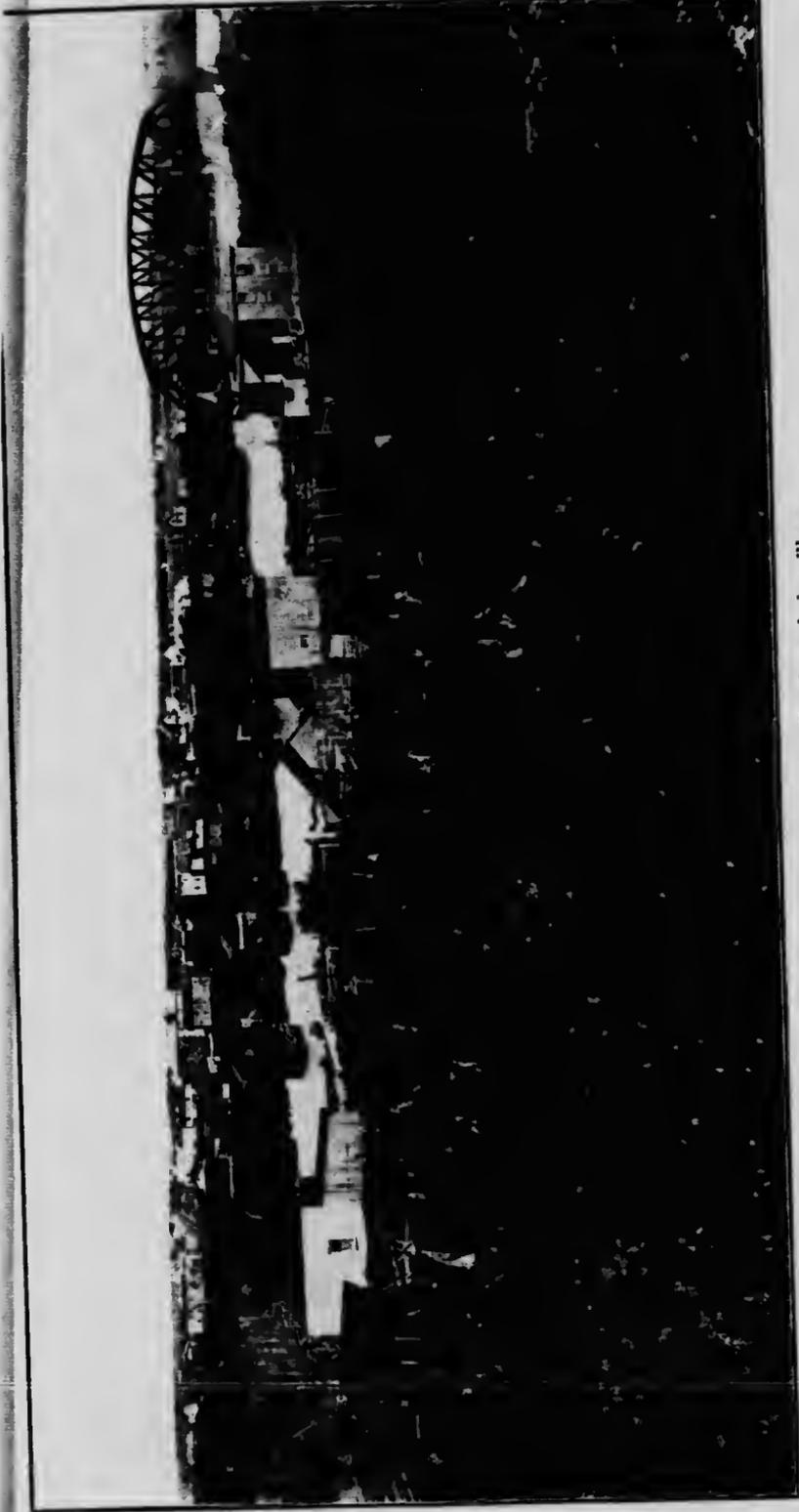
Emparons-nous donc au plus tôt de notre immense Nord pour y établir le plus possible de nos compatriotes. C'est là qu'est l'aisance, la fortune, l'avenir, le salut, car c'est là qu'est le territoire immense, riche, le plus à notre portée et qu'aucun changement, qu'aucune révolution politique ne pourra jamais sérieusement nous disputer.

IVANHOE CARON, ptre.

Missionnaire-colonisateur.

(3) L'abbé Proulx. Ouvrage cité p. 74





Amos-sur-Harricana. Partie sud du village.



DESCRIPTION DU PAYS

La région proprement dite de colonisation de l'Abitibi comprend environ trois millions d'acres de terre, éminemment propres à la culture des céréales.

Cet immense territoire est borné au nord par le 49^e parallèle ; à l'est, par la rivière Bell et le lac Obaska ; au sud, par le grand lac Victoria, la rivière Ottawa, le lac Expanse, le lac des Quinze, le Temiscaming ; à l'ouest par la province d'Ontario.

Il occupe à peu près le centre du grand plateau laurentien avec une élévation un peu au-dessous de la surface générale de ce plateau ; en effet, tandis que la hauteur moyenne du plateau laurentien est de 1000 à 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans l'Abitibi, elle ne dépasse pas 1100 pieds.

Comme la ligne de la hauteur des terres traverse à peu près le centre de cette région, l'écoulement des eaux se trouve divisé presque également entre le bassin du St-Laurent et celui de la baie James.

Au sud de la ligne de séparation, les eaux de l'Abitibi sont drainées par le lac Barrière qui décharge dans le lac des Quinze, et par la rivière Kinojevis, qui coule dans le lac Expanse. Cette rivière prend sa source dans le canton Launay, près de la voie du Transcontinental ; jusqu'à sa réunion à la rivière Kewagama, décharge du lac du même nom, elle s'appelle Villemontel ; sur son parcours elle reçoit les eaux des lacs Dufresnoy, Cléricy, Dufault, Rouyn, Kekeko, la Bruère et Caron. C'est une splendide route canotière.

Sur le versant nord, à l'ouest, le lac Abitibi reçoit les eaux de plusieurs rivières, dont les principales sont la rivière Haut Abitibi, décharge du lac Duparquet, qui reçoit par la rivière Kanasuta les eaux des lacs Dascerat et Labyrinthe, la rivière LaSarre, décharge du lac Makamik, qui reçoit par la rivière Lois les eaux du lac du même nom, et par la rivière Bellefeuille, les eaux du lac Robertson.

Au centre la rivière Harricana, qui a une longueur de 360 milles dont les beaux lacs Lemoine, DeMontigny, LaMotte, Okikeska, Obalski, ne sont que des élargissements, reçoit une multitude de petits affluents, et draine, dans sa course vers la baie James, un territoire de 11,000 milles carrés.

A l'est, les rivières Laflamme et Taschereau coulent vers la rivière Bell qui décharge elle-même, après un parcours de 176 milles,

dans le lac Mattagami et de là dans la baie James, sous le nom de rivière Nottaway, après un parcours de 150 milles, drainant en tout un territoire de 36.500 milles carrés.

Comme on le voit les lacs et les rivières ne manquent pas dans cette partie de la province. Une particularité remarquable de cette région, c'est que les rivières sont très larges et profondes, peu proportionnées au volume d'eau qu'elles transportent, tandis que les lacs qu'elles alimentent sont très plats. Ainsi la rivière LaSarre qui a un bassin de drainage d'environ 650 milles carrés, a une largeur de 200 à 300 pieds, et une profondeur de 25 à 30 pieds sur un parcours de plusieurs milles à partir de son embouchure dans le lac Abitibi, tandis que ce lac qui couvre une étendue de 335 milles carrés, a une profondeur moyenne de moins de 10 pieds ; de sorte que le chenal de la rivière LaSarre est de 15 pieds plus bas que le fond du lac Abitibi dans lequel elle se déverse.

Ce phénomène s'expliquerait par le fait que le courant, plus rapide dans la crue des eaux au printemps, aurait pour effet de déplacer une plus grande quantité du fond glaiseux et d'augmenter peu à peu la profondeur de celui-ci.



Pont du chemin de fer, sur la rivière Harricana,
Amos.

Le sol

Quand l'immense forêt qui recouvre maintenant le sol de l'Abitibi sera disparue, nous aurons là un pays dont l'aspect général sera à peu près celui des prairies de l'Ouest, avec cette différence cependant que la plaine de l'Abitibi apparaîtra à l'oeil beaucoup plus ondulée que celle des régions du Manitoba et de la Saskatchewan. Nulle part de montagnes ; ici et là, cependant, des petites collines rocheuses qui s'élèvent à pic comme des forteresses ; partout des vallées au fond desquelles serpentent des rivières profondes et larges comme des fleuves.

Pratiquement, toute la région est couverte de l'épais manteau de mousse qui est de règle dans les pays du Nord.

Quant à la qualité du sol lui-même, M. J.-M. Leclair, agronome officiel du Département de l'Agriculture, qui en a fait une étude spéciale, fait les remarques suivantes sur sa composition :

" La texture de ce sol est très fine, partant très compacte. Les particules de sable qui le composent, de même que celles qui forment les granules de glaise, sont très fines.

" La couleur de la glaise change de la teinte bleuâtre à la teinte rougeâtre. Bien que compacte à l'état naturel, cette terre devient très friable une fois qu'elle a été soumise à la gelée. Elle contient une faible quantité de sable très fin, de dix à vingt pour cent à peu près. Ceci a pour effet de la rendre plus ouverte, plus poreuse, partant plus propre à la culture que la glaise pure. Elle est plus facile à travailler et l'eau y circule plus facilement.

" Comme ce sol a été durant les centaines d'années recouvert de mousse et constamment imprégné d'eau, l'observateur trop superficiel est porté à l'apprécier au-dessous de sa valeur réelle. Mais cette terre, une fois labourée, mélangée à la couche d'humus qui la recouvre, devient une terre fertile et de très grande valeur.

" La couche d'humus et de matières végétales en décomposition varie de quatre pouces à sept ou huit pieds. Ceci est d'une grande richesse fertilisante.

" Ordinairement le colon brûle les détritiques qui restent dans son abatis : si la terre est desséchée, le feu consume aussi l'humus et la terre reste complètement nue. Ceci est de nature à nuire à la récolte durant les premières années.

" Le sous-sol est de même nature et de même composition que la couche arable, c'est une glaise très serrée, par conséquent très réfractaire à la filtration de l'eau. L'épaisseur de cette couche de terre varie de quelques pieds à quarante pieds et plus.

" Par suite du peu de filtration, l'eau provenant de la fonte des neiges le printemps, et des pluies d'automne s'introduit à travers le sous-sol et y demeure comme dans un bassin ; la hauteur de ce bassin est ce que l'on est convenu d'appeler le niveau d'eau. La profondeur à laquelle se trouve cette eau varie suivant la pente du terrain et la formation de son sous-sol. Dans l'Abitibi, ce niveau d'eau se trouve à très peu de profondeur, trop peu à certains endroits. Ceci est cause que le terrain reste froid, et se prépare tard le printemps. De là la nécessité de drainer pour abaisser ce niveau.

" Le drainage par fossés à la surface est relativement facile une fois le bois enlevé. Le terrain est partout onduleux ou convergeant en pentes plus ou moins douces vers un lac ou vers une rivière. Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux servent déjà, mais d'une manière incomplète, à écouler l'excès des pluies et de la fonte des neiges. Quand le bois est enlevé et la mousse et les souches

“ brûlées, l'excès d'eau à la surface s'écoule relativement bien. En nettoyant et en creusant les ruisseaux qui déjà existent à certains endroits, puis en ajoutant d'autres fossés là où c'est nécessaire, ces terres peuvent être débarrassées de leur surplus d'eau à assez peu de frais.”

Monsieur J.-M. Leclair a fait analyser par M. A.-T. Charron, du laboratoire officiel provincial, un certain nombre d'échantillons du sol de l'Abitibi.

Il résulte de ces différentes analyses, que la terre de l'Abitibi est à base d'argile, presque partout acide, contenant en général une bonne proportion de matière organique, d'azote et des autres éléments de fertilité.

Il y a une distinction à faire entre les terres qui ont été dévastées par les incendies qui ont ravagé autrefois de grandes étendues de terrain dans la région de l'Abitibi, et celles qui ont conservé leur végétation primitive. Ces dernières ont gardé leur fécondité, tandis que dans les premières, l'humus qui les recouvrait a été, en plusieurs endroits, complètement consumé par le feu. Ces sols, ayant ensuite subi pendant plusieurs années l'action désastreuse des pluies, sont devenus pauvres en matière organique, en azote et en potasse.

Pour rendre à ces terrains brûlés leur fertilité première, il faut les engraisser au moyen de fumier de ferme et d'engrais verts.

Presque partout il faut un drainage convenable, et un chaulage modéré pour corriger l'acidité qui est la caractéristique principale du sol de l'Abitibi.



L'arrivée du "National" à Amos.

Le climat

La légende de l'Abitibi *glaciaire* a fait son temps. L'expérience des six années passées nous a permis de constater que le climat de cette région ne diffère pas sensiblement de celui du bas-Québec. Les gelées d'automne n'y sont pas plus hâtives, et il ne saurait être question

maintenant de ces gelées d'été qui effrayèrent les premiers colons.

Le seul inconvénient pour le moment, c'est que le printemps y est un peu plus tardif que dans la vallée du Saint-Laurent. Il est, néanmoins permis de supposer que cet inconvénient disparaîtra peu à peu à mesure que les défrichements s'étendront.

C'est que du déboisement des terres découlent trois effets absolument incontestables : un printemps plus hâtif, un été plus long et plus chaud et un automne plus tardif et moins brusque. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'Abitibi ? On objecte que les vents du nord qui soufflent dans cette région seront toujours une cause de refroidissements. Mais chose curieuse à constater, c'est que les eaux de la mer d'Hudson et de la Baie James en particulier sont loin d'être aussi froides, que celle du lac Temiscaming, à la même saison. Si les vents sont si frais, ce n'est donc pas uniquement parce qu'ils viennent du nord, mais c'est surtout parce qu'ils s'imprègnent d'humidité en traversant ces milliers d'acres de forêts, qui retiennent à leurs pieds la neige jusqu'à la mi-juin, et qui d'un bout à l'autre de l'été repoussent tous les efforts du soleil, pour arriver au sol. Il y a là un courant d'air froid qui circule constamment de la terre à l'atmosphère, et de l'atmosphère à la terre. Sans aucun doute, ces vents du nord perdront sensiblement leur fraîcheur lorsque les forêts auront disparu pour faire place à des champs cultivés, et la région de l'Abitibi ne sera pas seule à en bénéficier mais aussi le bas de la province de Québec, où l'on souffre beaucoup des refroidissements subits causés par les vents du nord.

Un autre fait qui a lieu sous ces latitudes et qu'on ne saurait passer sous silence, c'est la rapidité avec laquelle la végétation s'y déploie. Les jours y étant très longs, les nuits d'été sont très courtes et chaudes, de sorte qu'il n'y a pas d'arrêt dans la végétation.

"Après un séjour de six mois dans la région de l'Abitibi", dit M. Arthur Lepage, arpenteur-géomètre, "je suis revenu enchanté des richesses et des avantages de cette région comme territoire de colonisation. C'est un endroit où le colon trouvera tous les avantages désirables et plus nombreux peut-être qu'en aucun autre dont on parle comme devant attirer les colons. J'ai vu et parcouru les plaines de l'Ouest que j'ai fort appréciées, mais le territoire de l'Abitibi me paraît préférable à l'Ouest Canadien pour le colon pauvre, accoutumé aux durs travaux de défrichement. En effet dans l'Abitibi vous avez un climat tempéré, le colon a des terres très fertiles, du bois, de la pêche et de la chasse en abondance, de l'eau potable, excellente à boire partout, et les nombreux cours d'eau et les lacs procurent des communications toutes faites avec le Transcontinental et divers points de distribution.

"Je sais que le public entretient l'idée que la région de l'Abitibi est en plein dans le Nord et partant que le climat en est dur et froid à l'extrême : c'est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier. En effet, cette partie de la région de l'Abitibi traversée par le Trans-

“ continental est sous la même latitude que celle des comtés de Matane, Rimouski et Lac Saint-Jean. Le climat, en autant que j'ai pu le juger, est superbe sous le rapport sanitaire, l'air en étant sec. Il est tempéré comme celui des comtés que je viens de citer, et je suis d'opinion que lorsque les terres en seront défrichées comme elles le sont dans la vallée du Lac Saint-Jean et dans les comtés de Matane et de Rimouski, alors le climat de l'Abitibi sera plus agréable, plus chaud qu'il ne l'est actuellement, et, je crois, préférable à celui de Matane et de Rimouski parce qu'il n'y a pas dans l'Abitibi ces vents du nord-est qu'on a que trop souvent dans la partie est de la vallée du Saint-Laurent. ”

Dans tous les cas, l'expérience des dernières années a prouvé au delà de toute évidence, que les légumes de toute espèce arrivent à leur pleine maturité dans la région de l'Abitibi. A la première exposition agricole de cette région tenue à Amos, le 19 octobre 1916, les produits exposés ont fait l'admiration des visiteurs. On y voyait des tomates, des betteraves, des carottes, des navets, des choux, des concombres, des pommes de terre superbes ; du blé, de l'orge, de l'avoine de fort belle apparence.

C'est dire que le climat de l'Abitibi ne le cède en rien à celui du reste de la province.

Forêt

Les principales essences sont : l'épinette noire (black spruce — *Picea nigra*), l'épinette blanche (white spruce — *Picea alba*), pin gris ou cyprés (jack pine — *Pinus divaricata*), pin blanc (white pine — *Pinus strobus*), sapin (balsam fir — *Abies balsamea*), tremble (aspen — *Populus tremuloides*), bouleau blanc (paper-canoe birch — *Betula papyrifera*), peuplier baumier (balm of Gilead — *Populus balsamifera*), tamarac (tamarac — *Larix laricina*), cèdre ou thuya (white cedar — *Thuja occidentalis*). L'épinette rouge (red spruce — *Picea rubra*) a été détruite par des insectes parasites. On voit de beaux spécimens de cette essence se tenant encore debout, quoiqu'ils soient séchés sur leur base.

L'épinette noire est de toutes le plus en abondance. Elle atteint son plus grand développement dans les terrains glaiseux où le drainage est bon ; celle qui croît dans les endroits bas et marécageux est de petite taille. Ces marécages sont recouverts d'une épaisse couche de mousse. L'eau ne s'écoule que difficilement à travers cette mousse et l'évaporation est très lente ; cette couche de mousse et la terre au-dessous étant presque continuellement saturées d'eau, les arbres qui y poussent ne peuvent plonger leurs racines profondément à cause du manque d'aération du sol, et leur croissance est forcément retardée.

Le tremble atteint souvent un diamètre de 12 à 22 pouces. On y rencontre du bouleau d'un diamètre de 24 pouces. Le cèdre est nouveau et rabougri, il apparaît par places sur les bords des lacs et des

rièrres. L'aulne, le saule, le carnouillier rouge (red osier) poussent dru, s'entrelaçant en forme de haie qui borde d'une façon irrégulière les cours d'eau.

M. E. Wilson fait les remarques suivantes relativement au caractère du sol et aux conditions particulières des endroits où croissent ces diverses essences. Dans les parties partiellement drainées des terrains de glaise, la forêt est entièrement composée d'épinette noire, ou, si le terrain est très sec, de tamarac, d'épinette noire et d'épinette blanche. Sur les rives des ruisseaux et des rivières où le drainage se fait très bien il y a abondance de tremble et de peuplier baumier dans les grandes étendues de sable, le pin gris ou cyprès occupe de larges espaces. Si ces régions ont été dévastées autrefois par le feu, on y voit généralement une épaisse forêt de trembles et de bouleaux. Dans quelques endroits, et spécialement là où il y a des formations rocheuses, le pin blanc, le cyprès, le bouleau, le tremble, le peuplier baumier et l'épinette sont mêlés.

Faune

L'orignal est abondant et malgré la chasse que lui font les Indiens il ne paraît pas diminuer. Il ne semble pas y avoir de caribou et de chevreuil dans la région traversée par le Transcontinental.

L'ours est assez rare, de même les animaux à fourrures tels que la martre, le vison, la loutre, l'ermine ; le lièvre et le rat-musqué abondent. Le castor diminue, et avant longtemps il sera complètement disparu. Il existe, paraît-il, quelques loups et quelques lynx. Les marmottes, lapins et écureuils sont très nombreux.

Parmi les oiseaux, ce sont les goëlands qui sont les plus nombreux ; il y a une grande quantité de canard noir. La perdrix n'abonde pas.

Il y a partout beaucoup de poisson : poisson blanc, brochet, doré, esturgeon. Le brochet atteint souvent le poids de 6 à 12 livres. L'esturgeon est en grande quantité dans tous les lacs. A cause de l'argile



Moulins à scie de MM. Beauchemin et Fils, à gauche, de MM. Massicotte et Bertrand, à droite.

Amos, N. B.

qui demeure en suspens dans les lacs et les grandes rivières, la truite n'y existe pas. Les Indiens disent qu'il y en a dans les petits ruisseaux, et nous en avons pêché nous-même d'assez bonne dimension dans un petit ruisseau, le "Clear Creek", dans le canton Courville.

Défrichement

Voici la méthode que préconise M. J.-M. Leclair, agronome officiel, pour bien mettre en culture les terres de l'Abitibi :

1o—Il faut d'abord de toute nécessité conserver la couche d'humus qui recouvre le sous-sol de l'Abitibi.

2o—Pour cela, il faut autant que possible brûler l'abatis lorsque la surface du sol est encore humide, et éviter de mettre le feu après une période de sécheresse. Il vaut mieux se reprendre deux ou trois fois pour brûler l'abatis que de le brûler en une seule fois lorsque le sol est bien sec, car alors on s'expose à consumer la meilleure partie de la terre.

3o—En général il ne faudrait pas brûler d'abatis après le mois de juin, ni avant le mois de septembre, afin d'éviter la ruine du sol, et aussi les grands feux de forêt.

4o—Il faudrait labourer la terre avant de semer ; il est vrai que plusieurs ont obtenu d'assez bons résultats en semant à la herse entre les souches ; cependant cette méthode n'est pas à approuver, car en agissant ainsi, la terre ne se trouve pas suffisamment préparée, pour résister à la sécheresse de l'été. Un labour de six pouces et un vigoureux hersage, avant de semer, donnent à la terre l'avantage de conserver son humidité ; il ne faut pas oublier que la récolte dépend de la quantité d'eau retenue dans le sol.

5o—Pour s'assurer une bonne récolte, il est presque nécessaire de labourer en été, ou à bonne heure en automne. Le labour du printemps ne donne pas un résultat aussi satisfaisant.

6o—Il est très important que la première semence soit faite en céréales ; il ne faut pas oublier de semer en même temps dix à douze livres à l'acre d'un mélange de trèfle rouge (4lbs), de trèfle alsike (7 lbs) et de mil (1 à 2 lbs). Il faut éviter de semer des céréales deux années de suite.

7o—Il vaut mieux faire moins grand de terre, et enlever de suite les souches vertes, afin de préparer une terre qui donnera un bon rendement la première année. Les grosses souches peuvent être enlevées au moyen de la dynamite achetée en gros ; les petites sont facilement levées par un cheval et à force d'hommes, et cela dès la première année de culture.

8o—Compter sur le feu seul, pour défricher la terre, est le plus sûr moyen de l'appauvrir ; car les terres fortes trop chauffées perdent leur azote et deviennent trop compactes, ce qui empêche la croissance des plantes.

9o—Les colons de l'Abitibi doivent prendre tous les moyens à leur disposition pour récolter des légumes en aussi grande quantité que possible. Les pommes de terre croissent à merveille dans l'Abitibi ;

truite n'y
ruisseaux.
dans un

ome offi-

e d'humus

is lorsque
feu après
ou trois
orsque le
partie de

s le mois
du sol, et

est vrai
la herse
uver, car
rée, pour
un vigou-
conserver
quantité

ssaire de
rintemps

faite en
à douze
lsike (7
les deux

de suite
on ren-
enlevées
cilement
e année

le plus
perdent
oissance

oyens à
tité que
bitibi :



Amos-sur-Harricana. Partie nord du village.

de même les choux, les navets, les carottes, les oignons, même les tomates et les concombres ne manqueront pas de donner un bon rendement, s'ils sont semés en temps convenable, et si on leur donne les soins nécessaires.

CANTONS OUVERTS A LA COLONISATION

Centres de colonisation et emplacements de village

La région de l'Abitibi est divisée en cinquante cantons, auxquels on a donné les noms des régiments français et des officiers de ces régiments, qui prirent part à la campagne de 1759.

Chacun de ces cantons est divisé en 10 rangs de 62 lots chacun, donnant une superficie de 62,000 acres.

Le groupement des colons autour d'un centre choisi et déterminé d'avance comme noyau d'une future paroisse a été appliqué avec succès dans l'Abitibi et donne les meilleurs résultats.

L'endroit le plus convenable pour établir un village dans chaque canton est marqué d'avance. On choisit autant que possible les bords d'un lac ou d'une rivière. Les représentants des autorités religieuses, de concert avec les représentants du Gouvernement, déterminent l'emplacement futur de l'église dans chaque village ; le terrain réservé pour cet emplacement est cédé gratuitement aux autorités religieuses par le Département des Terres et Forêts.

Les colons, à mesure qu'ils arrivent, s'établissent en rayonnant autour du centre de colonisation.

"De cette façon", comme le disait en 1911 M. Gastonguay, ancien ingénieur du département de la Colonisation, "notre système paroissial, qui a été si fécond en bons résultats et que l'expérience a démontré être le mieux adapté aux goûts et aux moeurs de notre peuple, aura toute son emprise dès le début en permettant à un groupe de quelques familles d'établir en temps opportun une organisation scolaire, paroissiale et municipale."

Voici les noms des cantons maintenant ouverts à la colonisation et des villages en formation, avec une description sommaire de chacun de ces cantons et de ces villages.

Canton Senneterre

C'est le premier canton que nous rencontrons en entrant dans l'Abitibi. Le Transcontinental le coupe dans une direction nord-ouest sur les rangs IV, V, VI, VII, VIII et IX.

A la hauteur du rang VII, il traverse la rivière Bell sur un beau pont en fer. Le terrain du canton Senneterre est plan sur presque toute son étendue. La hauteur de la montagne Bell, située à l'est de la ligne centrale sur le rang VI, et que le chemin de fer longe avant de traverser la rivière, est d'environ 120 pieds.

Une autre chaîne de montagne assez élevée longe la ligne centrale

sur une partie des rangs III et IV, et sur les lots 46 et 47 des rangs V et VI on voit un coteau de cyprès très élevé.

" Le canton Senneterre", dit M. Arthur Lepage, (rapport du ministre des Terres et Forêts, 1914), "possède plusieurs cours d'eau remarquables dont quelques-uns sont navigables. Ainsi, il y a la belle rivière Bell qui traverse le canton du sud-ouest au nord-est, et qui plus loin au nord prend le nom de Nottaway, et va porter ses eaux dans la baie James.

" Dans le premier rang, elle forme une partie du lac Obaska qui a près d'un mille de largeur dans ce canton. Dans les rangs II, III, IV, V, VI et VII, elle a jusqu'à 10 à 12 chaînes de largeur, et elle a même de 25 à 35 chaînes dans les rangs VIII, IX et X. Il y a quelques petits rapides dans les rangs II, III et IV et deux petites chutes d'environ cinq à six pieds, l'une au commencement du rang trois et l'autre vers le milieu du rang cinq sur la rivière Bell. A cinq milles au nord du pont du chemin de fer Transcontinental, elle forme le beau grand lac Shabogama qui a près de trente milles de longueur, sur lequel on peut avantageusement se procurer le plaisir du yacht et du canotage. Ce lac s'étend au sud en forme de baie dans les rang neuf et dix, baie qui a de 20 à 50 chaînes de largeur et est peu profonde.

" Je note aussi le ruisseau "Aux Trembles" qui traverse la partie nord-ouest du canton et qui se jette dans la rivière Bell à un mille au sud du pont du chemin de fer Transcontinental, lequel pont traverse la rivière Bell au milieu du village Nottaway.

" La partie est du canton est aussi traversée dans toute sa hauteur, du sud au nord, par le gros ruisseau Adelphus qui se décharge dans le lac Shabogama. J'ai descendu ce ruisseau en canot dans les basses eaux, avec un peu de difficulté, c'est vrai, mais dans toute sa longueur ; il est également vrai qu'il m'a fallu le débarrasser en certains endroits et faire quelques portages pour éviter trois ou quatre petits rapides, tous dans le quatrième rang. Ce ruisseau et ses deux branches de l'est que j'indique sur mon plan seront d'un grand appoint pour faire le drainage de la partie sud-est du canton, où il y a des savanes et des marécages de grande étendue. Il y a aussi de grandes savanes et de grands marécages dans la partie sud-ouest, mais en nombre moindre et de plus petite étendue."

Les colons fixés dans le canton Senneterre sont surtout établis dans les rangs VI, VII, VIII, IX et X, à l'est de la rivière Bell. Il y a encore une assez grande quantité de terrain propre à l'agriculture le long du ruisseau Adelphus, et une excellente partie le long de la rivière Megiskan qui effleure la partie nord-est de ce canton.

Il y a aussi un peu partout à l'intérieur, en dehors des savanes et des marécages de notables étendues de terrain propre à la culture.

" Si on considère le fait", dit encore M. Arthur Lepage, "que les ingénieurs du chemin de fer Transcontinental ont baissé de dix pieds et presque vidé, au moyen de drains, un petit lac qui était sur leur

“ passage, dans le rang cinq de ce canton, on est bien justifiable de
“ croire que ces savanes et ces marécages pourront pratiquement être
“ drainés et utilisés pour des fins de culture, car j’ai noté que le sol y est
“ généralement de terre grise mêlée d’une bonne partie d’argile en-des-
“ sous d’une couche de terre noire.”

Il est peu probable que la colonisation à la rivière Bell se développe en remontant vers le sud, à cause de l’état marécageux du terrain. Du côté du nord, au contraire, elle s’étendra au loin.



Gare du chemin de fer à Nottaway.

NOTTAWAY. — Le site de ce village est magnifique ; il s’étend au nord et au sud du chemin de fer, de chaque côté de la rivière Bell. La population actuelle est d’environ 150 âmes.

On trouve au village Nottaway une bonne maison de pension, ainsi que deux magasins bien installés.

Nottaway, comme Amos, deviendra un centre commercial important. Si le chemin de fer, de la Baie James à Montréal, vient à se construire, c’est à cet endroit qu’il devra faire sa jonction avec le Transcontinental. Nottaway sera, de plus, le marché de toute la région agricole qui se développera le long de la rivière Bell.

Un bon chemin, entre les rangs VII et VIII du canton Senneterre, va de Nottaway à Goulet.

Canton Courville

Le Transcontinental traverse ce canton dans les rangs VIII, IX et X.

Le terrain, en général, est uni. La ligne de front du rang X traverse l’extrémité sud d’un coteau brûlé venant du nord-est et les rangs IX et VIII à l’ouest de la ligne centrale sont coupés par une chaîne de petites montagnes sur toute leur profondeur, du nord au sud.

La partie est du canton est traversée du nord au sud par la rivière Paschereau, qui prend sa source dans le lac Courville, situé sur les rangs.

V et VI. Cette rivière forme un petit lac sur les rangs VII et VIII, au sud du chemin de fer, et un second au nord, sur le rang X, le lac Carpentier. A cause des grandes savanes qui couvrent une grande étendue du terrain, dans les rangs VIII, IX et X, à l'ouest de la ligne centrale, cette partie du canton semble peu propre à la culture.

A l'est de la ligne centrale, le sol est meilleur, formé d'une terre argileuse de première qualité. Sur les bords de la rivière Taschereau, le terrain est bas et humide.

La partie est de ce canton, du rang V au rang I de Carpentier, est en grande partie peuplée par des colons venus surtout de Notre-Dame-des-Anges, comté de Portneuf.



Bois de pulpe, à la gare Goulet, canton Courville.

GOULET. — Ce village est situé au nord et au sud de la voie ferrée, de chaque côté de la rivière Taschereau.

Il y a à Goulet une bonne maison d'école qui sert en même temps de chapelle, un moulin à scie, un magasin général. La population du village et des environs peut être évaluée à 150 âmes ; c'est un endroit qui se développe bien.

Canton Carpentier

Ce canton, situé au nord du canton Courville, renferme une assez bonne proportion de terre propre à la culture.

Se basant sur la classification faite par M. Edmond Sicard, ingénieur forestier, le gouvernement a mis en vente les lots suivants :

Rang I. — Lots 14 à 32 — 52 à 62.

Rang II. — Lots 14 à 28 — 52 à 62.

Rang III. — Lots 14 à 24 — 44 à 59.

Rang V. — Lots 53 à 58.

Rang VI. — Lots 18 à 30.

Tous ces lots renferment 70 à 90 p. cent de terre argileuse, basse et humide à certains endroits.

Des savanes marécageuses recouvrent de grandes étendues dans ce canton, surtout à l'ouest de la ligne centrale. La forêt est pauvre.

Canton Barraute

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs I, II, III et IV. Le terrain en général est très uni.

Ce canton est traversé à peu près dans le centre par la rivière Laflamme (ou rivière Natagan) qui constitue une excellente route vers le nord.

Les lots classés propres à la culture, et en vente dans ce canton, sont les suivants :

Rang I. — Lots 13 à 52.

Rang II. — Lots 7 à 62.

Rang III. — Lots 7 à 62.

Rang IV. — Lots 7 à 62.

Rang V. — Lots 3 à 62.

Rang VI. — Lots 1 à 54.

En général, les terrains qui avoisinent la rivière Laflamme sont de première qualité ; en s'éloignant, on rencontre à l'est et à l'ouest des marécages et des étendues sablonneuses.

La forêt dans Barraute est aussi pauvre que dans Carpentier.



Rivière Natagan, canton Barraute.

RIVIERE NATAGAN. — Ce villaeg, situé sur la rive ouest de la rivière Laflamme, se développe bien ; il renferme maintenant une population de 125 âmes ; presque tous ces colons viennent du comté de Portneuf, principalement de Saint-Basile. Il y a deux moulins à scie, à la Rivière Natagan.

Une grande route, qui a son point de départ au village, traverse tout le canton Barraute et se rend jusqu'au rang VIIème du canton Lamorandière.

Canton Fiedmont

Le chemin de fer coupe légèrement ce canton dans le coin nord-est.

Une chaîne de collines court vers l'est en inclinant au nord-est dans la moitié ouest des rangs I, II et III. De là elle courbe vers le nord pour contourner le lac Natagagan. Le terrain est plan avec de légères ondulations dans la plus grande partie de la moitié est du canton.

Le lac Natagagan mesure deux milles dans sa plus grande largeur et six milles du nord au sud, avec une profondeur de cinquante pieds par endroit. La rivière du même nom sort de ce lac, large de cent pieds. Il y a au sud du lac Natagagan, sur le rang I, un autre petit lac relié au premier par un petit ruisseau d'une demi-chaîne de largeur et de deux milles de long.

La savanne couvre une partie considérable de ce canton. Il y a quelques parties sablonneuses dans le rang IX. Le sol dans les parties arables est une terre glaiseuse de bonne qualité, très bien égouttée par les nombreux ruisseaux tributaires de la rivière et du lac Natagagan.

Presque tous les lots situés le long de la rivière Laflamme dans ce canton, et ceux qui entourent le lac Natagagan sont maintenant sous billet de location.

BASSIN DES RIVIERES LAFLAMME ET TASCHEREAU

Cantons Lamorandière, Rochebeaucourt, Ducros et Montgay

Au nord des cantons Barraute et Carpentier, s'étend une fort belle zone de terre argileuse, arrosée à l'est par la rivière Taschereau (ancienne Coffee) et à l'ouest par la rivière Laflamme (ancienne Natagagan).

Durant l'été de 1916, M. Edmond Sicard, ingénieur forestier, a fait une exploration du bassin de ces deux rivières. Voici ce qu'il dit, dans son rapport, de la qualité du sol dans les vallées de la rivière Laflamme et de la rivière Taschereau :

“ Les terrains qui bordent cette rivière (Taschereau) sont excel-
“ lement propres à la culture. Les marécages et les étendues rocheuses
“ sont très rares et de peu d'extension, à tel point que nous pouvons
“ dire que 85 à 95 p. cent de ces terrains sont favorables à la culture,
“ du moins pour 4 à 5 milles de chaque côté de la rivière. A part les
“ deux étendues rocheuses, rencontrées à l'est de la rivière sur le 40^e de-
“ grés de latitude, et à son embouchure, ces terrains sont formés d'une
“ excellente terre à grain, plus mouvante et moins franche que la terre
“ étudiée dans les autres parties de l'Abitibi. Cette terre contient un
“ peu de silice, ce qui la rend plus maléable et plus facile à drainer.
“ C'est cette raison qui explique, je crois, l'absence des grands maré-

“ cages que nous rencontrons plus au sud, sur cette même rivière. Une particularité, surtout, nous a permis de voir à fond les sols qui bordent la première moitié de cette rivière. Les feux de forêt or: mis à nu tous les terrains du nord des cantons Lamorandière et Rochebeaucourt, tout le canton Despinassy et celui situé directement au nord de ce dernier, et n'ont laissé que quelques débris calcinés, assez rares.

“ Le feu de l'an dernier a si bien brûlé les débris laissés par l'ancien, que ces terres nous donnaient l'illusion de fermes ouvertes à la colonisation depuis 15 à 20 ans, et le défricheur, habitué à suer et à s'échiner dans les abatis de bois verts, s'extasierait certainement en face de ces terres, auxquelles il ne manque que la semence pour les faire produire. Ces belles étendues de terres faites comment sur la rivière Natagagan, à la moitié de Lamorandière, et se tiennent ainsi jusqu'au 49° degré de latitude, sur une largeur de 4 à 5 milles et plus, de chaque côté de la même rivière.

“ Ceci forme donc une étendue de terres considérables et des plus avantageuses pour les colons, et je crois que le Département de la colonisation devrait s'intéresser à la question le plus tôt possible, avant que ces terrains reprennent en mauvaises herbes et jeunes pousses, qui les rendraient plus difficiles à travailler que lorsqu'ils sont en forêt vierge. Il faudrait donc construire des chemins pour rattacher ces terrains au chemin de fer, et pousser les colons sérieux de ce côté, afin de tirer tout le parti de ces avantages naturels.

“ Le canton Vassal paraît offrir les mêmes avantages. Les terrains au nord de ce brûlé, sur la rivière Natagagan, sont aussi de première qualité pour la culture, mais n'étant pas brûlés, ils sont moins avantageux pour le moment.

“ Les sols de la rivière Taschereau sont moins bons, ou du moins plus divisés par les marécages et les étendues rocheuses et sablonneuses. Tous les terrains, qui touchent directement à la rivière Bell, nous paraissent de mauvaise qualité. Mais il y a encore de belles étendues de terre argileuse qui conviendraient très bien pour l'établissement de fermes, surtout dans la partie ouest des cantons Ducros et Bartouille. Le tiers est de ces cantons est rocheux et sablonneux.

“ Le sol paraît, cependant, moins bien drainé que sur la rivière Natagagan et de qualité inférieure. Le sud du canton Ducros a été ravagé par les incendies et renferme de très bonne terre à culture. La proportion des bons terrains dans Ducros peut être évaluée à 70 p. cent et celle du canton Bartouille à 55 p. cent. A part les étendues brûlées, tous ces terrains, sur l'une comme sur l'autre rivière, sont recouverts de mousse en couches assez minces, sur la terre grise, et quelquefois en couches très épaisses, dans les savanes à terre noire, où cette même couche varie en épaisseur de 6 à 12 pouces.”

Canton Landrienne

Le Transcontinental pénètre dans ce canton à la hauteur du rang IV, il incline fortement vers le nord, traverse les rangs V, VI, VII, VIII et IX, qu'il quitte pour entrer dans Figury.

Il y a de grandes savanes et des marécages sur les rangs II, III, IV et V qui peuvent être drainés assez facilement par la branche sud de la rivière Peter-Brown, qui coule à travers les rangs II, III, IV et V à l'ouest de la ligne centrale.

Le sol est formé d'une bonne partie d'argile, sur les rangs IV et V, sur une étendue d'environ quatre milles à l'est de la ligne extérieure ouest.

Dans les environs de la ligne centrale à l'est, sur les rangs II et III le terrain est sec, formé d'une bonne terre jaune, très propre à la culture des pommes de terre et des légumes en général.

La partie de ce canton comprise entre les rangs V et X, à l'ouest de la ligne centrale, est presque toute occupée.

LANDRIENNE. — Il y a déjà un beau commencement d'établissement au village Landrienne. Sa population est de 225 âmes.

Les colons établis à Landrienne viennent surtout de Sainte-Thècle, comté de Champlain, et du Lac-aux-Sables, comté de Portneuf

Un chemin, entre les rangs VIII et IX de Landrienne, et IX et X de Figury, réunit ce village à celui d'Amos.

Canton Duverny

" Sur toute sa superficie", disent MM. Paul Joncas et Paul Malouin, arpenteurs-géomètres (Rapport du ministre des Terres et Forêts), " ce canton présente un terrain généralement bas et plat, on remarque toutefois un coteau couvert de cyprès et traversant le canton du nord-ouest ou sud-est. Le sol, d'une manière générale, renferme une forte proportion de glaise, sur les hauteurs seulement le sol est sablonneux et quelquefois rocheux. Dans les savanes, en-dessous de la tourbe formant la surface, on trouve de la glaise dure et compacte. Les meilleurs lots au point de vue de la culture, sont ceux avoisinant les lignes extérieures est et ouest."

Canton Figury

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs IX et X. Ce canton, le premier ouvert à la colonisation dans l'Abitibi, a progressé rapidement. Les quelques lots encore inoccupés sont considérés comme impropres à la culture, pour le moment du moins.

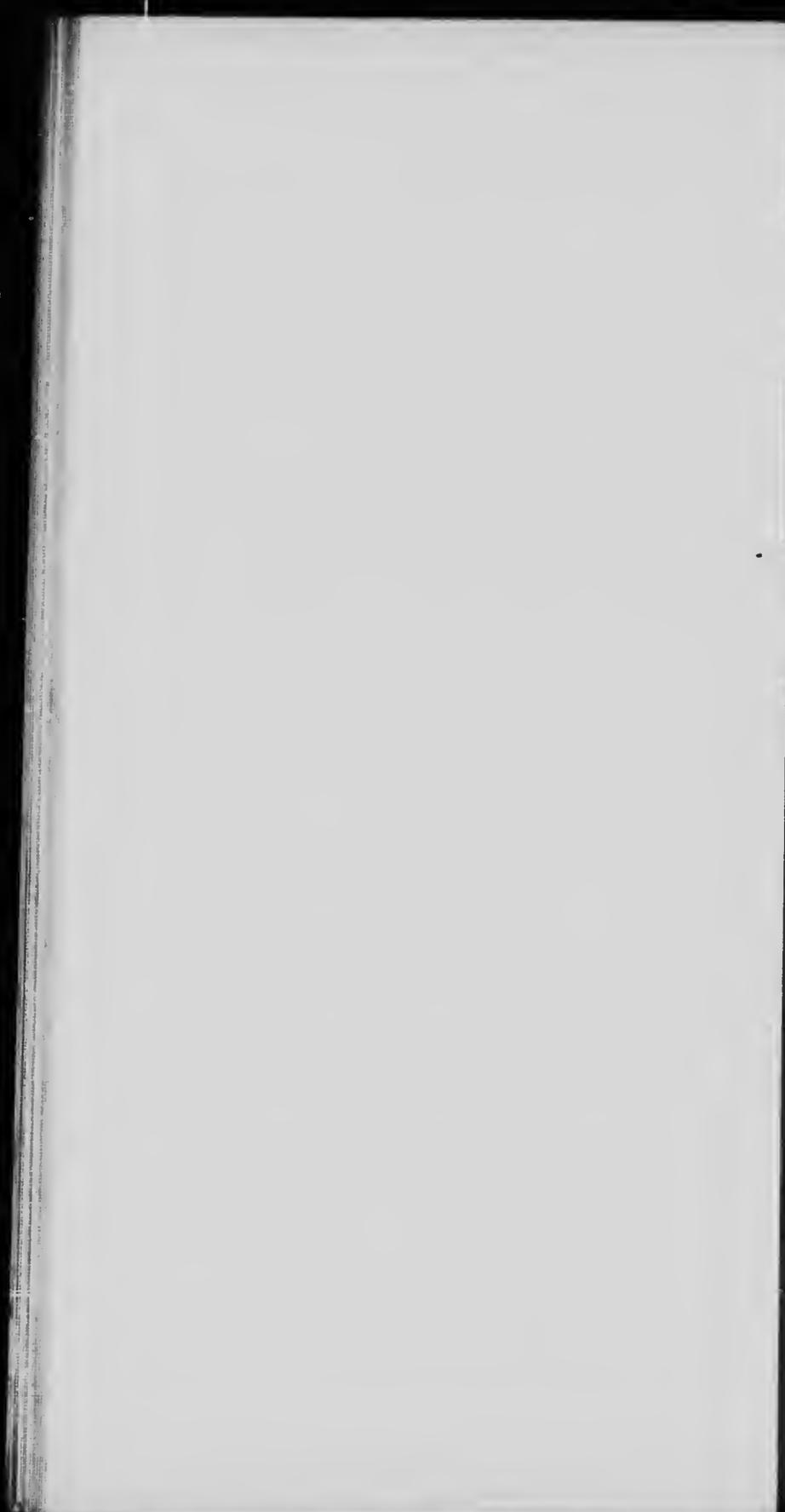
Les rangs, dans la partie est de la rivière Harricana, sont maintenant ouverts sur de bonnes étendues, et l'aspect général de toute cette partie du canton est celui de nos vieilles paroisses du bas de Québec.

Deux belles routes, chaque côté de la rivière Harricana, permettent aux colons de pénétrer à l'intérieur de ce canton.

du rang
VII.
I, III,
he sud
IV et
IV et
exté-
II et
à la
ouest
d'éta-
âmes.
hèche.
X et
Ma-
Fo-
on
anton
erme
l est
s de
acte.
nant
Ce
ressé
nme
ain-
ette
dec.
net-



Ferme de M. Eiphège Boisclair, dans le 2ème rang du canton Royal-Roussillon, à Makamik.



Canton Dalquier

Ce canton, situé au nord du précédent, renferme une bonne proportion de terrain propice à l'agriculture.

Cependant il se peuple beaucoup moins vite que le canton Figuiery. Tous les lots qui bordent la rivière Harricana dans les rangs I, II, III et IV sont maintenant vendus.

Une bonne route qui suit la rive ouest de la rivière se rend presque à la hauteur du rang V.

La partie ouest des cantons unis de Figuiery et Dalquier a été érigée en municipalité le 10 septembre 1917.

La partie est des mêmes cantons le sera bientôt aussi.



École du village à Amos, sous la direction des Dames religieuses de l'Assomption de Nicolet.

AMOS-SUR-HARRICANA. — Amos, la future métropole de l'Abitibi, a déjà l'aspect d'une petite ville avec ses grandes avenues coupées à angle droit par de belles rues. Elle a été érigée en municipalité de village, le 3 janvier 1914. Monsieur Hector Authier, agent des Terres, a eu l'honneur d'avoir été appelé par le voeu unanime de ses concitoyens à occuper la position de premier maire d'Amos.

M. Authier est en même temps le président de la Chambre de Commerce de l'Abitibi et le gérant de la Banque d'Hochelaga.

Deux médecins et un notaire sont établis à Amos. On y trouve

également deux forgerons, un charron, un photographe, deux tailleurs, deux barbiers.

Les hôtels "Commercial", "Amos", "Forest", sont confortables ; les magasins bien installés.

On trouve en plus, à Amos, quatre moulins à scie, deux manufactures de portes et chassis.

L'école, dirigée par les Soeurs de l'Assomption, de Nicolet, est fréquentée par au delà de 160 enfants. La population du village et de la paroisse (canton Figury et canton Dalquier) dépasse 1200 âmes.

Le curé est l'abbé J.-O.-N. Dudemaine, arrivé à Amos au mois de septembre 1913 ; il a sous sa juridiction tous les postes situés à l'est d'Amos, jusqu'à Nottaway et les établissements qui bordent la rivière Harricana.

Amos deviendra en peu de temps un centre important, et sous le rapport religieux et sous le rapport commercial. C'est le futur évêché des plaines de l'Abitibi. Ce sera en même temps le marché naturel pour l'écoulement des produits agricoles des paroisses qui s'établiront sur les deux rives de l'Harricana ; ce sera le point de ravitaillement des champs miniers. C'est de là que partiront les grandes voies de communications qui iront rejoindre le Témiscamingue, qui réuniront ces deux régions qui devront plus tard ne faire qu'un seul tout.

Canton Lamotte

Ce canton, situé au sud du canton Figury, est traversé dans toute sa profondeur par la rivière Harricana qui y forme deux grands lacs, le lac Okikeska et le lac LaMotte. Ces deux lacs, qui ont chacun une étendue de 7 à 8 milles sont reliés entre eux par un détroit d'environ 13 chaînes de largeur, profond et sans rapides.

Le terrain est généralement plan. Sur les lots 59, 60 et 61 du rang IX il y a une chaîne de montagne d'environ 150 pieds de hauteur qui les traverse du nord au sud. La classification de ce canton a été faite sous la direction de M. Henri Roy, ingénieur-forestier. Voici un aperçu sommaire de son rapport.

Le terrain à l'ouest du lac LaMotte, sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, est plan, composé de bonne terre argileuse, excepté toutefois les lots suivants qui sont considérés impropres à la culture : lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 du rang IIème ; ces lots forment partie d'un vaste marais vaseux, où l'eau séjourne la plus grande partie de l'année, les lots 10 et 11 du rang IVème qui sont marécageux, les lots 5 à 24 du rang Vème qui sont marécageux en certains endroits, rocheux en d'autres, les lots 1 à 27 du rang VIème qui sont marécageux et sablonneux.

Dans la partie ouest des rangs VII, VIII, IX et X il y a beaucoup plus de variété dans le terrain qui est tantôt plan et humide, tantôt montueux et sablonneux, tantôt marécageux. Ainsi dans le rang VII

Les lots 1 à 17 sont impropres à la culture, les lots 18 à 30 renferment 40 à 50 p. cent de bon terrain, les lots 31 et 33 sont impropres à la culture, les lots 34 à 42 contiennent environ 60 p. cent de terrain propice à la culture.

Dans le rang VIII, les lots 1 à 28 sont impropres à la culture, les lots 29 à 43 renferment 70 à 90 p. cent de bon terrain.

Dans le rang IX, les lots 1 à 28 sont impropres à la culture, les lots 29 et 30 renferment 75 p. cent de bon terrain, les lots 31 et 32 sont impropres à la culture, terrain rocheux, les lots 33 à 40 contiennent 40 à 60 p. cent de bon terrain, les lots 41 à 46 sont rocheux.

Dans le rang X, excepté les lots 37 et 38, qui renferment 50 p. cent de bon terrain, et les lots 43 à 47, qui contiennent 40 p. cent de terrain cultivable, tous les autres sont impropres à la culture.

Voici maintenant la classification des lots situés à l'est des lacs Okikeska et LaMotte:

Rang I. — Lots 54 et 55 95 p. cent de bon terrain.

Lots 58 et 59, 65 p. cent de bon terrain.

Rang II. — Lots 58 et 59, 50 p. cent de bon terrain, un grand marécage couvre une partie des lots 62, 63 et 64. Il y a un beau morceau de terre noire et glaiseuse au nord des lots 60 et 61.

Rang III. — Les deux premiers lots 42 et 43 au bord du lac sont rocheux.

Les lots 45 et 47 renferment 50 à 80 p. c. de bon terrain.

Les lots 48 à 55 sont très bons.

Les lots 56 et 57 contiennent 40 p. c. de bonne terre.

Les lots 58 et 59 sont rocheux.

Les lots 60 à 64 sont bons.

Rang IV. — Les deux premiers lots sur le bord du lac, 40 et 41, sont rocheux.

Les lots 42 à 45 sont bons, les lots 46 et 47 sont rocheux, les lots 48 à 55 renferment 75 à 80 p. c. de bon terrain.

Les lots 56 à 61 sont impropres à la culture, les lots 62 à 64 renferment 70 p. cent de bonne terre.

Rang V. — Tous les lots de 38 à 64 sont cultivables, et renferment environ 75 p. cent de bon terrain.

Rang VI. — Tous les lots de 40 à 64 sont propices pour la culture, excepté les Nos 44, 45, 46 et 47 qui sont rocheux et les Nos 54 et 55 qui sont marécageux et au centre desquels il y a un petit lac.

Rang VII. — Les lots 40, 41, 42 et 43 dans la partie au sud du lac Okikeska, renferment 45 p. cent de terrain cultivable, les lots 44, 45, 46 et 47 sont trop rocheux pour être cultivés. Les lots 48 à 64 renferment 75 à 90 p. cent de bonne terre.

Rang VIII. — Les lots 58 et 59 contiennent 50 p. cent de terrain

cultivable, 60 et 61, environ 40 p. cent, et 64, 80 p. cent. Les lots 62 et 63 sont impropres à la culture.

Rang IX. — Les lots 59 à 62 sont échancrés par une baie du lac Okikeska, les lots 63 et 64 sont impropres à la culture.

Rang X. — Tous les lots de 55 à 64 sont impropres à la culture. Le sol sur les bords du lac est bon, mais dès qu'on pénètre à l'intérieur il devient sablonneux, rocheux et marécageux.

Le canton Lamotte s'est peuplé rapidement de colons venus du comté de l'Islet, de la Tuque et du Lac St-Jean.

Canton Trécesson

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs I, II, III, IV et V.

On ne peut pas dire de ce canton qu'il est de première valeur, au point de vue de la colonisation. Cependant il s'y trouve partout de belles étendues de bonne terre, et le gouvernement a mis en vente les lots suivants :

Rang I. — Lots 1 à 35.

Rang II. — Lots 1 à 35 et 50 à 62.

Rang III. — Tous les lots.

Rang IV. — Tous les lots.

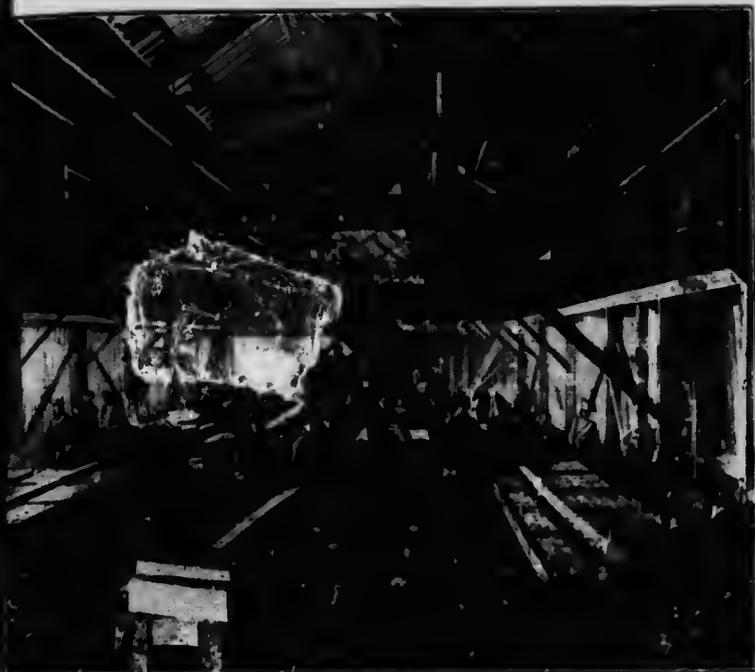
Rang V. — Lots 1 à 35.

Comme on le voit par cette classification, c'est à l'ouest de la ligne centrale, plus particulièrement le long de la rivière Villemontel, que se trouvent les meilleurs lots, et aujourd'hui ils sont presque tous occupés.

SPIRIT LAKE. — Ancien camp de détention, où l'on a compté jusqu'à 2,500 prisonniers autrichiens, allemands et bulgares. Ce sont ces prisonniers qui ont fait les premiers travaux de défrichement de la ferme expérimentale que le Gouvernement Fédéral a entrepris d'établir en cet endroit. Ces défrichements couvrent déjà une très grande étendue de terrain ; malheureusement les formations rocheuses qui sont à proximité du chemin de fer ne permettent pas au voyageur qui ne fait que passer, de juger du travail accompli.

VILLEMONTTEL. — Un petit village est en formation auprès de cette gare. Une grande route de pénétration part de cette gare et traverse dans la direction sud le canton Trécesson et le canton Villemontel, entre les lots 18 et 19.

Villemontel a maintenant une population d'environ 125 âmes.



Intérieur du moulin à scie de MM. Beauchemin et Fils, à Amos.

Canton Villemontel

Ce canton, situé au sud du canton Trécesson, offre un contraste frappant avec celui-ci. Le sol y est de première qualité.

La classification de ce canton, faite en 1912, par un parti d'ingénieurs-forestiers, sous la direction de M. Henri Roy, nous renseigne parfaitement bien sur sa valeur.

Voici un aperçu sommaire du rapport de M. H. Roy.

RANG X.

Lots	1 et 2.	—	70 p. cent de terrain cultivable.
	3 à 5.	—	80 p. cent de terrain cultivable.
	6 à 8.	—	90 p. cent de terrain cultivable.
	9 et 10.	—	65 p. cent de terrain cultivable.
	11 à 26.	—	100 p. cent de terrain cultivable.
	27 à 30.	—	95 p. cent de terrain cultivable.
	31 et 32.	—	50 p. cent de terrain cultivable.
	33 à 35.	—	40 p. cent de terrain cultivable.
	36 à 38.	—	70 p. cent de terrain cultivable.
	39 à 58.	—	Impropres à la culture.

RANG IX.

Les trois premiers lots renferment 40 p. cent de terrain cultivable.

Les lots 4 à 54 sont de première qualité, excepté les Nos 16 et 17 qui contiennent environ 40 p. cent de terrain cultivable, et les lots 33 à 35, 52 et 54, environ 50 p. cent. Les lots 54 à 58 sont impropres à la culture.

RANG VIII.

Les lots de 1 à 9 sont impropres à la culture. Le reste jusqu'au lot 54 est de très bonne qualité. Les lots 54 à 58 sont impropres à la culture, étant sablonneux et rocheux.

RANG VII.

- Lots 1, 2 et 5. — 85 p. cent de terrain cultivable.
4 et 6. — Impropres à la culture.
7 à 9. — 40 p. cent de terrain cultivable.
10 à 13. — 55 p. cent de terrain cultivable.
14 et 15. — 55 p. cent de terrain cultivable. Il y a un rocher dans la partie sud de ces lots.
16 et 17. — 75 p. cent de terrain cultivable.
18 et 19. — 90 p. cent de terrain cultivable.
20 à 25. — 80 p. cent de terrain cultivable.
27 à 48. — 100 p. cent de terrain cultivable.
47 à 51. — 50 p. cent de terrain propre à la culture, excessivement mouilleux.
52 à 56. — 80 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 40 p. cent de terrain cultivable.

RANG VI

- Lots 1 à 8. — 95 p. cent de terrain cultivable.
9 et 10. — 70 p. cent de terrain cultivable.
11 à 14. — 90 p. cent de terrain cultivable.
15 à 17. — Impropres à la culture.
18 et 19. — 90 p. cent de terrain cultivable. Il y a un marécage sur le lot 18.
20 et 21. — 90 p. cent de terrain cultivable.
22 à 24. — 45 p. cent de terrain cultivable.
25 et 26. — Impropres à la culture.
27. — 70 p. cent de terrain cultivable.
28 et 29. — 90 p. cent de terrain cultivable.
30 à 41. — 100 p. cent de terrain cultivable.
42 et 43. — 70 p. cent de terrain cultivable.
44 à 46. — 90 p. cent de terrain cultivable.
47 et 48. — 80 p. cent de terrain cultivable.
49 à 50. — 90 p. cent de terrain cultivable.
51 à 56. — 100 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 85 p. cent de terrain cultivable.

RANG V.

- Lots 1 à 14. — 90 et 100 p. cent de terrain cultivable.

- 15 et 16. — 60 p. cent de terrain cultivable. Il y a un marécage sur ces deux lots.
17 et 18. — 50 p. cent de terrain cultivable.
19 et 21. — 40 p. cent de terrain cultivable.
22 à 26. — 90 p. cent de terrain cultivable.
27 à 29. — 75 à 85 p. cent de terrain cultivable.
30 à 50. — 90 à 100 p. cent de terrain cultivable.
51 à 58. — 45 p. cent de terrain cultivable.

RANG IV.

- Lots 1 à 7. — 70 p. cent de terrain cultivable.
8 à 25. — 90 p. cent de terrain cultivable. La rivière Carcajou coule du nord au sud, partie sur le lot 13, partie sur le lot 14, et de l'est à l'ouest sur le lot 15.
26 et 27. — 55 p. cent de terrain cultivable. Terrain un peu sablonneux et rocheux.
28 à 42. — 100 p. cent de terrain cultivable.
42 à 53. — 90 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 75 p. cent de terrain cultivable.

RANG III

- Lots 1 à 5. — 65 p. cent de terrain cultivable.
6 à 11. — Impropres à la culture. Terrain rocheux et sablonneux.
12. — 40 p. cent de terrain cultivable.
13 à 26. — 90 à 95 p. cent de terrain cultivable.
27. — 65 p. cent de terrain cultivable.
28. — 95 à 100 p. cent de terrain cultivable. Les lots 34 et 35 sont coupés par la rivière Villemontel qui se jette dans la rivière Kinojévis sur le lot 30.
42 et 43. — 55 p. cent de terrain cultivable.
44 à 47. — 75 p. cent de terrain cultivable.
48 à 53. — 90 p. cent de terre cultivable. Il y a un gros ruisseau sur ces lots.
54 à 58. — 75 p. cent de terrain cultivable. Terrain marécageux à certains endroits.

RANG II

- Lots 1 à 3. — Impropres à la culture, rocheux au nord et au sud de la rivière Kinojévis.
4 à 10. — Partie nord 40 p. cent de terrain cultivable.
Partie sud 100 p. cent de terrain cultivable.
11 et 12. — Partie nord 100 p. cent de terrain cultivable.
Partie sud 95 p. cent de terrain cultivable.
13 à 15. — 80 p. cent de terrain cultivable.
16 à 30. — 95 et 100 p. cent de terrain cultivable.

- 31 à 40. — 95 et 100 p. cent de terrain cultivable.
41 et 42. — 80 p. cent de terrain cultivable.
43 à 47. — 75 et 80 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 40 p. cent de terrain cultivable.

RANG I.

- Lots 1. — 40 p. cent de terrain cultivable.
2 e 3. — 75 p. cent de terrain cultivable.
4 à 6. — 50 p. cent de terrain cultivable.
7 à 10. — 45 p. cent de terrain cultivable.
11 et 12. — 75 p. cent de terrain cultivable.
13 à 20. — 95 p. cent de terrain cultivable.
21 à 22. — 75 p. cent de terrain cultivable.
23 à 32. — 100 p. cent de terrain cultivable. Ces lots sont coupés par la rivière Kinojevis.
32 à 58. — Impropres à la culture. Terrain rocheux et sablonneux.



Résidence du curé à Amos.

Canton Launay

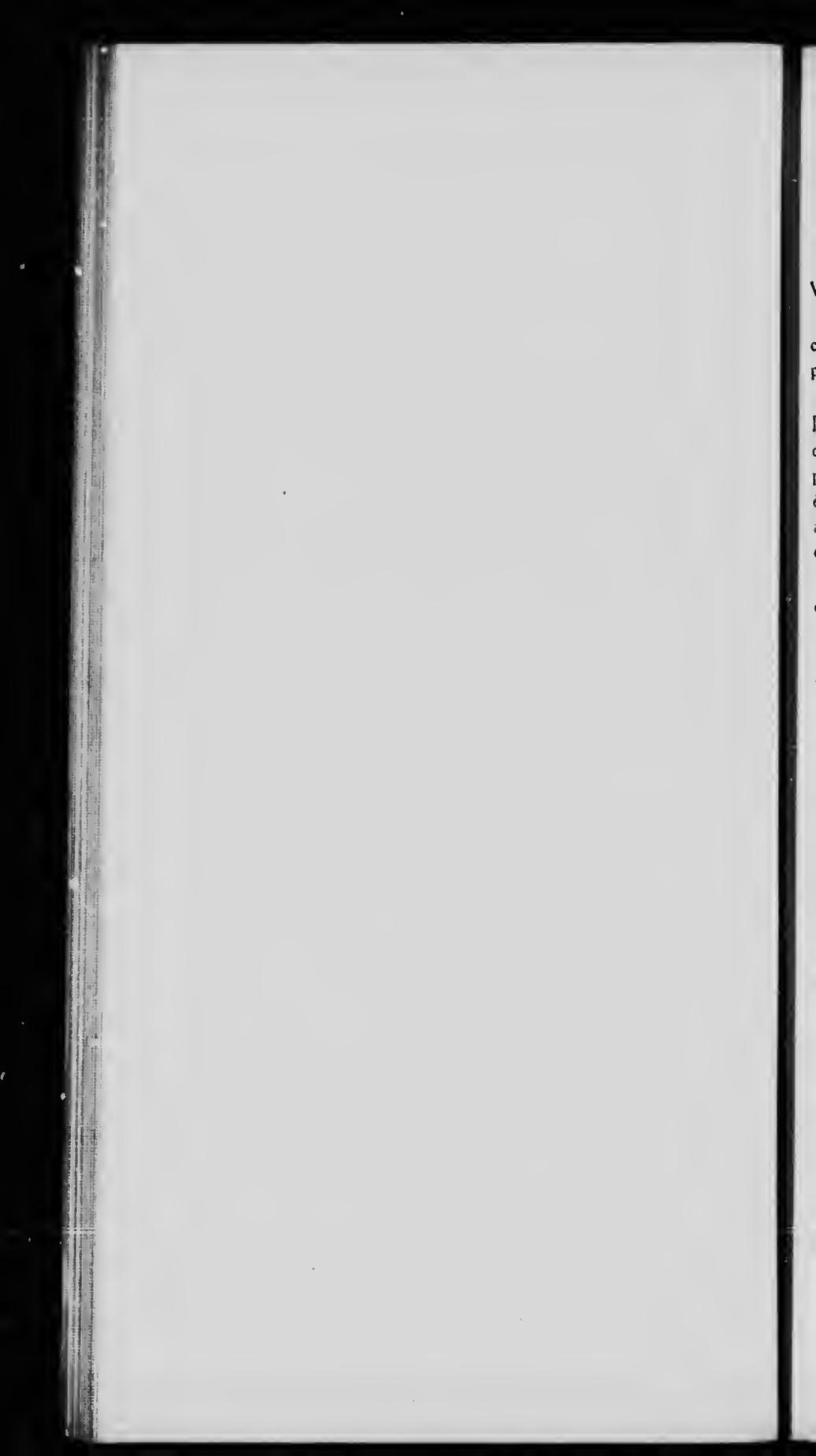
Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs V et VI. Les lots classés comme bons à la culture dans ce canton sont les lots 1 à 15 dans les rangs V, VI, VII et VIII, et les lots de 40 à 60 dans les rangs III, IV, V et VI.

sont
t sa-



Makamik. Vue prise du nord.

Les
à
ans



Il n'y a encore aucun établissement dans ce canton.

Canton Privat

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs V, VI, VII, VIII, IX et X.

Le lac Robertson, que l'on aperçoit en entrant dans ce canton, couvre à peu près 4 milles de surface ; il est formé de deux parties à peu près égales, reliées entre elles par un détroit de 40 pieds de largeur.

La rivière Bellefeuille est le principal cours d'eau de ce canton. Le chemin de fer la traverse sur un beau pont en fer, à l'endroit même où elle pénètre dans le canton Languedoc. Elle a un peu plus de 50 pieds de largeur, une profondeur moyenne de 7 pieds, les berges sont élevées de 30 à 40 pieds au-dessus de la coulisse. Elle sert de décharge au lac Robertson et aux lacs Bazin et Chavigny, situés dans le centre du canton sur les lots III et IV.

Le lac Lois, située au sud sur la limite du canton Privat et du canton Aiguebelle, a neuf milles de long, avec une largeur variant de $\frac{1}{4}$ de mille à deux milles. Sa profondeur moyenne est de 16 pieds. Le sol, dans le canton Privat, est d'inégale valeur. Les plus grands morceaux de bon terrain qui se trouvent autour du lac Robertson et le long de la rivière Bellefeuille sont vendus.

D'après une inspection faite dernièrement, les lots des rangs suivants de ce canton sont classés comme terre propre à la culture :

- Rang I. — Lots 1 à 64.
- Rang II. — Lots 1 à 5 et 21 à 52.
- Rang III. — Lots 33 à 62.
- Rang IV. — Lots 26 à 62.
- Rang V. — Lots 30 à 62.
- Rang VI. — Lots 30 à 62.
- Rang VII. — Lots 22 à 62.
- Rang VIII. — Lots 18 à 62.
- Rang IX. — Lots 16 à 53.
- Rang X. — Lots 1 à 42.

PRIVAT (Gare O'Brien). — Ce village est situé sur la rive ouest du lac Robertson. C'est le quatrième point de division du Transcontinental, à partir de Québec.

Il y a à Privat deux bonnes maisons de pension, trois magasins bien installés ; on vient d'y terminer la construction d'un grand moulin à scie.

Le curé est l'abbé F. Boisvert, arrivé à Privat le 24 août 1915.

Canton Languedoc

Le chemin de fer coupe ce canton dans son extrémité sud-ouest sur le rang I. Aucun travail d'exploration et de classification nous permet de dire la valeur de ce canton au point de vue de la culture.

Les colons qui sont établis dans le coin sud-ouest, le long de la rivière Bellefeuille, occupent de beaux lots de terre glaise. Il est probable qu'il existe des étendues de bonne terre, plus au nord le long de la rivière Bellefeuille et de la rivière Makamik.

AUTHIER. — Il y a déjà un petit commencement de village autour de cette gare. Les colons semblent vouloir se grouper en cet endroit. Il y aura là, avant longtemps, un bon établissement. Un moulin à scie a été bâti sur la rivière Bellefeuille, non loin de la voie ferrée.

Authier est réuni à Makamik par un chemin qui suit d'abord la ligne ouest de division de Languedoc et de Royal-Roussillon, puis de là, continue entre les rangs II et III de Royal-Roussillon, jusqu'au village de Makamik.

Canton Royal-Roussillon

Ce canton est traversé par le chemin de fer dans les rangs I, II et III.

Les eaux du lac Makamik en couvrent une grande partie. Ce lac a environ six milles de longueur et autant de largeur. Il se décharge au nord dans le lac Abitibi, par la rivière LaSarre qui arrose les rangs IX et X. Au sud, il reçoit les eaux de la rivière Loïs, décharge du lac Loïs ; à l'est, dans le rang VI, les eaux de la rivière Bellefeuille, décharge du lac Robertson, et dans le rang VIII les eaux de la rivière Makamik, petit cours d'eau qui prend sa source dans le canton Languedoc, et le traverse presque en entier.

La rivière Loïs, large de 150 pieds, a une longueur d'environ 18 milles ; elle forme quatre rapides, une assez belle chute, et se jette dans le lac Makamik à un arpent du chemin de fer qui la traverse sur le lot 25, rang III.

Ce canton est très propice pour l'agriculture. Le terrain en général est assez élevé, sauf les bords de la rivière LaSarre (5 à 6 acres de chaque côté) dans les rangs IX et X qui sont très bas et baignés à la moindre crue.

Presque tous les lots du canton Royal-Roussillon sont maintenant occupés par des colons venus surtout des comtés de Nicolet et d'Arthabaska.



Ecole du village, à Makamik.

MAKAMIK. — Ce village se développe rapidement ; sa population dépasse maintenant 800 âmes.

On trouve à Makamik deux bonnes maisons de pension, trois moulins à scie, trois magasins généraux bien installés. Il y a à Makamik un notaire qui est gérant de la succursale de la banque d'Hochelaga, et remplit en même temps les fonctions de sous-agent des Terres.

Le premier curé, M. l'abbé Z. Ménard, arrivé à Makamik au mois de septembre 1916, a été remplacé en septembre 1917 par l'abbé Z. Tremblay, ancien curé de Parent.

Canton Poularies

Ce canton est situé au sud du canton Royal-Roussillon, il est coupé à peu près dans le centre et dans presque toute son étendue du nord au sud par la rivière Lois.

Les lots maintenant en vente dans ce canton sont ceux des rangs VI, VII, VIII, IX et X. Cette partie du canton Poularies renferme 40 p. cent de terrain absolument inculte. Le terrain le long de la rivière Lois est de première qualité ; mais en s'éloignant de la rivière, soit du côté est, soit du côté ouest, on rencontre des marécages, des élévations rocheuses et de grandes étendues de sable.

Voici d'ailleurs les lots classés comme propres à la culture :

Rang VI. — Lots 7 à 54.

Rang VII. — Lots 9 à 51.

Rang VIII. — Lots 11 à 45.

Rang IX. — Lots 20 à 45.

Rang X. — Lots 16 à 45 et 59 à 62.

Les lots de terre qui bordent la rivière Lois, dans les rangs ci-dessus mentionnés, sont tous occupés.

Une bonne route, qui part de la gare Makamik, se rend jusqu'au rang VII de ce canton.

Canton LaSarre

Le chemin de fer pénètre dans ce canton sur le rang III, et montant graduellement vers le nord, il le quitte à la hauteur du rang VII.

Ce canton est traversé de l'est à l'ouest dans les rangs IX et X, et ensuite du nord au sud du rang X au rang I par la rivière LaSarre qui prend sa source dans le lac Makamik. C'est, après la rivière Harricana, le cours d'eau le plus considérable de cette région, sa largeur étant en moyenne de 300 pieds. Elle est navigable pour les vapeurs à faible tirant d'eau. Elle reçoit deux petits affluents : la rivière Sud qui se jette dans la rivière LaSarre à quelques arpents du chemin de fer (le Transcontinental la traverse sur les lots 33 et 37 dans le rang VI), la rivière Calamité qui prend sa source dans le canton Desneloizes et se jette dans la rivière LaSarre, dans le rang VIII, à environ un mille du chemin de fer.

Le sol dans ce canton est argileux et très propre à la culture.

Il reste bien peu de lots à prendre dans ce canton, qui est un des plus peuplés de l'Abitibi. De bonnes routes qui partent de la gare LaSarre rayonnent dans toutes les directions.

Les rangs se sont ouverts rapidement ; on peut se faire une idée du travail accompli par l'aspect des établissements sur le chemin de front entre les rangs IV et V, que la voie ferrée traverse sur le lot 48.

Presque tous les colons de ce canton viennent de Saint-Stanislas et de Saint-Adelphe, comté de Champlain ; la plus grande partie des autres sont originaires de Saint-Paul et de Notre-Dame du Rosaire, comté de Montmagny. Ce canton a été érigé en municipalité civile le 1er août 1917.

LASARRE. — Ce village est situé à un mille à l'est de la rivière LaSarre. Il a pris un grand développement depuis le printemps de 1917. Un pont a été jeté sur la rivière Sud ; on a bâti une belle maison d'école, et l'on vient de commencer la construction d'une grande église. Le curé actuel est l'abbé E. Lalonde ; il est arrivé à LaSarre le 13 avril 1917. Un notaire est venu s'y établir dans le même temps.

On trouve à LaSarre, un bon hôtel, deux magasins généraux, deux moulins à scie.

La population du canton et du village LaSarre dépasse maintenant 900 âmes. On y demande un médecin.

Cantons Clermont et Chazel

Ces deux cantons, situés au nord des cantons LaSarre et Royal-Roussillon, seront mis en vente aussitôt que les travaux d'arpentage que l'on y exécute maintenant seront terminés. Le sol dans ces deux cantons serait de première qualité pour la culture ; nous n'avons cependant encore aucune classification officielle.

Canton LaReine

C'est le dernier canton de la province de Québec. Le Transcontinental le traverse dans les rangs VIII, IX et X.

Le coin nord-ouest est coupé par la rivière Okikodasik ; le coin nord-est par la rivière Calamité. Le lac Abitibi coupe le front des rangs I, II et III. La plus grande partie des lots de ce canton est maintenant vendue ; ceux qui restent à prendre sont dans la partie est des rangs II et III.

De la gare du Transcontinental, il y a des communications faciles par eau sur la rivière Okikodasik, pour la partie sud du canton et tous les endroits du lac Abitibi.

DUPUY. — Ce village, situé sur les lots 44 et 45 du rang VIII, a progressé rapidement. On y trouve un moulin à scie, une maison de pension, un magasin général. La population y est d'environ 250 âmes.

LAREINE. — Ce village est situé sur les bords de la rivière Okikodasik, à quelques arpents de la frontière interprovinciale. Il a déjà une fort belle apparence. On vient d'y terminer la construction d'une chapelle-école, et l'abbé A. Chevalier, premier curé, est venu prendre possession de sa nouvelle paroisse, au mois de novembre 1917.

Il y a à LaReine deux bonnes maisons de pension, trois magasins généraux. La population du canton à l'ouest de la ligne centrale et du village, la partie habitée du canton Desmeloizes comprise, est estimée à 650 âmes.

Canton Desmeloizes

Ce canton est situé au nord du canton LaReine ; il est traversé dans toute son étendue du nord au sud par la rivière Okikodasik, dont le cours suit à certains endroits le tracé de la ligne interprovinciale. Le Transcontinental le coupe sur les quatre premiers lots du rang I.

Les cinq premiers rangs de ce canton sont maintenant ouverts à la colonisation ; le terrain dans cette partie à l'est de la ligne centrale est bas et humide, excepté une lisière d'environ deux milles de largeur, qui est drainée par la rivière Calamité. Dans la partie à l'ouest de la ligne centrale, il est légèrement ondulé et traversé par des ruisseaux qui forment un système d'égout naturel pour les parties basses et humides du canton. Une chaîne de rochers établit la hauteur des terres entre la rivières Calamité. (Rapport de M. J.-F. Fafard, 1914).

Les lots des rangs VI, VII, VIII, IX et X ne sont pas en vente pour le moment ; la classification sommaire qui en a été faite ne permet pas encore de juger s'ils sont propres à la culture.

La partie ouest des cantons unis de LaReine et Desmeloizes a été érigée en municipalité par proclamation en date du 10 septembre 1917.

AGENTS DU GOUVERNEMENT

Pour toute demande de renseignements concernant l'Abitibi, adressez-vous à M. l'abbé Ivanhoe Caron, département de la Colonisation, Québec.

A M. L.-E. Carufel, bureau de Colonisation, No 82, rue Saint-Antoine, Montréal.

AGENT DES TERRES POUR LE TERRITOIRE DE L'ABITIBI

L'agent des Terres pour la région de l'Abitibi est M. Hector Authier. Il réside à Amos. On est prié de s'adresser à lui pour l'achat des Terres de la Couronne et pour tout ce qui concerne les conditions du billet de location.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT SUR LES LOTS DE COLONISATION DANS L'AGENCE DE L'ABITIBI

Le prix de la terre dans l'Abitibi, comme ailleurs, est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres, plus 5 acres, ou 5 p. cent pour les chemins.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

1o—L'acquéreur devra payer un cinquième du prix d'achat en prenant son billet de location.

Il devra payer la balance du prix d'achat en quatre versements égaux et annuels avec intérêt au taux de 6 p. cent par an.

2o—Dans les quatre mois de la date de l'achat, l'acquéreur devra faire sur son lot trois acres d'abatis. Il devra défricher au moins trois acres par année et les mettre en culture l'année suivante.

3o—Dans les trente mois de la date de l'achat l'acquéreur devra bâtir une habitation et une grange, et commencer la résidence requise par la clause 4 pour l'obtention des lettres-patentes.

4o—L'acquéreur pourra obtenir ses lettres-patentes après trente mois de résidence continue sur son lot, s'il y a sur ce lot au moins quinze acres pour cent en culture.

Tout porteur d'un billet de location résidant avec ses parents (son père ou sa mère) sur un lot situé dans le même canton que le sien est dispensé de l'obligation de bâtir sur son propre lot et d'y résider, pourvu qu'il y ait en culture, sur chaque lot, l'étendue requise.

N. B. — Une absence de plus de 6 mois sans la permission de l'agent des terres constitue une interruption de résidence.

5o—Il ne sera coupé de bois sur le lot avant l'émission des lettres-patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisses et clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme

ayant été coupé sans licence, sur les terres publiques.

60—L'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et pêcheries, dans la province.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants, n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.



Un champ d'avoine et de pommes de terre à LaSarre.

La coupe du bois

Le colon est autorisé, d'après les dispositions du billet de location, à couper sur son lot tout le bois nécessaire à la construction des bâtisses, clôtures, ou requis pour chauffage.

Aucun droit n'est réclamé quand le bois est coupé pour ces fins.

Tout le bois provenant d'un défrichement exécuté suivant les instructions du Département des Terres et Forêts est exempté des droits de coupe, seulement, afin de sauvegarder les intérêts généraux, on exige quelquefois, de la part du colon, le dépôt d'une certaine somme en garantie. Ce dépôt est retourné au colon aussitôt qu'il a fait brûler son abatis.

Le garde-forestier de la région est chargé de fournir tous les renseignements nécessaires en cette matière.

On ne reconnaît pas comme travail sérieux de défrichement l'abatis

plat, et un triple droit de coupe est exigé du colon qui défriche ainsi son lot.

Dans les cas où l'abatis est fait en haie, en rangée ou en tas, le Département des Terres et Forêts reconnaît la bonne volonté du colon et se montre des plus généreux.

Nous demandons instamment aux colons de l'Abitibi de conserver, sur chacun de leurs lots, quelques acres en bois, car là comme ailleurs, le bois de chauffage deviendra rare avant longtemps.



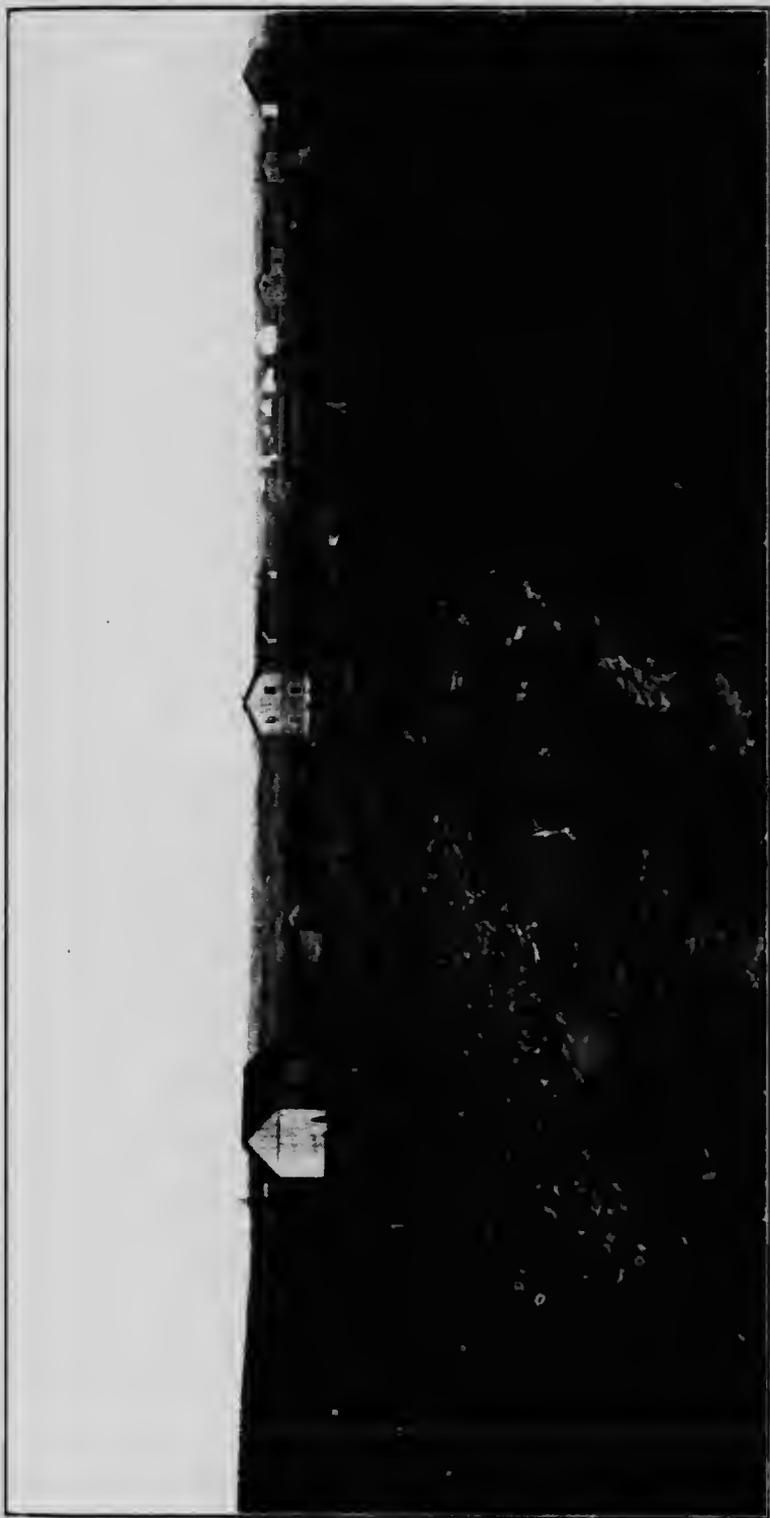
Troupeau de M. A. Aubé, LaSarre.

RESULTATS DE L'INSPECTION GENERALE DES LOTS DANS L'ABITIBI

Monsieur J.-M. Leclair, agronome officiel du territoire de l'Abitibi, et son assistant M. J.-A. Rioux, ont fait dans le courant d'août 1917 un recensement des terres en culture et en abatis dans toute la section colonisée.

Voici le résultat de ce recensement :

Terres libres de souche et en culture	5,126	acres
" en souche, en culture	4,205	"
" en abatis	9,412	"
	<hr/>	
	18,746	acres
	<hr/>	
Terres en foin	5,336	acres
" en avoine	1,403	"
" en orge	59	"
" en pois	18	"
" en sarrasin	3	"
" en seigle	1	"
" en lentilles	1.7	"



Le dixième rang du canton Figueru. Amos-sur-Harricana.

..
..
..
..
..
..

Lec
ries.

que

bea

que
esp
moi

" en blé	7	"
" en lin75	"
" en chanvre25	"
" en patates	121	"
" en autres légumes	118	"
	<u>7,073.70</u>	acres

La superficie totale ensemencée est de 7,073 acres.

La récolte de foin de cette année dépasse la moyenne, et M. Leclair estime à deux tonnes par acre le rendement des meilleures prairies.

Les céréales, quoique en retard, promettent un rendement plus que moyen ; à certains endroits il sera très considérable.

Les patates sont de toute beauté, les autres légumes promettent beaucoup.

Il est à remarquer que depuis un an il s'est fait autant d'abatis que pendant les quatre années précédentes prises ensemble. On peut espérer qu'il se fera de 12,000 à 15,000 acres d'abatis d'ici à douze mois.

TABEAU montrant la progression de la population dans le nouveau territoire de l'Abitibi.

CANTONS	1913		1914		1915		1916		1917		
	Familles	Ames	Familles	Ames	Familles	Ames	Familles	Ames	Familles	Ames	
La Reine et Desmeulizes		22	4	37		11	112	24	195	62	420
Dupuy								4	28	33	223
LaSarre	1	10	3	90		10	112	27	218	155	447
Makamik			4	81		6	98	28	225	108	710
Authier	4	21	7	41		7	54	7	45	17	102
Privat	4	35	12	99		17	143	22	186	48	348
Villemontel								4	18	16	103
Amos	28	241	68	504		80	550	107	684	143	875
Lamotte								2	21	18	118
Landrienne			5	46		9	65	11	72	21	141
Rivière Natagan								1	17	9	73
Goulet								11	75	18	118
Nottaway			4	53		5	65	7	63	17	92
Total	37	329	107	451	145	1,237	255	1,847	635	4,067	

MOYENS DE TRANSPORT ET TARIFS DE FAVEUR POUR LES COLONS

Des billets à prix réduit sont accordés aux visiteurs sur présentation d'un certificat que l'on est prié de demander quelques jours avant celui fixé pour le départ, en ayant bien soin de donner au long le nom des personnes qui désirent ce certificat, l'âge des enfants, d'indiquer à quelle gare du Transcontinental l'on doit s'embarquer, et à quelle place l'on doit descendre dans l'Abitibi, si l'on veut un billet simple ou un billet pour aller et retour.

On est prié de se rappeler que les bureaux du Gouvernement sont fermés les jours de fêtes légales et le samedi à partir d'une heure après-midi.

En vertu d'un arrangement conclu avec les directeurs du Transcontinental, tout visiteur qui a obtenu un billet de colon peut arrêter, en en faisant la demande au chef du train, à toutes les gares comprises entre Nottaway et LaReine, pour une période n'excédant pas dix jours, dans la même direction s'il s'agit d'un billet simple, et dans l'une ou l'autre direction, s'il s'agit d'un billet aller et retour, avec cette condition cependant que les billets de retour ne sont valides que pour trente jours à partir de la date de leur achat.

N. B.—Voir les deux tableaux ci-contre, pour les tarifs de faveur, sur le Transcontinental, entre Québec et La Reine.

Tarifs de faveur pour colons en destination de l'Abitibi, viâ North-Bay et Cochrane

STATIONS	Pacifique Canadien via North Bay et T. & N. O. Ry.		Grand-Tronc via Scotia Jct. No-Bay et T. & N. O. Ry.	
	Aller seulement	Aller et retour	Aller seulement	Aller et retour
Actonvale	\$13.70	\$20.50	\$13.40	\$20.10
Coaticook			14.80	22.15
Coteau Jct			11.65	17.45
Danby			13.55	20.35
Farnham	13.10	19.65	13.10	19.65
Huntingdon			13.30	19.90
Lacolle Jct			13.20	19.80
Mégantic	15.80	23.70		
Montréal	12.30	18.45	12.30	18.45
Ottawa	10.10	15.15	10.00	15.00
Québec	15.60	23.40	15.60	23.40
Richmond			13.85	20.80
St-Hyacinthe	13.25	19.35	13.05	19.55
St-Jean	12.85	19.00	12.85	19.30
Sherbrooke	14.35	21.55	14.35	21.55
Trois-Rivières	14.20	21.30		
Valleyfield			11.75	17.65
Victoriaville			14.50	21.75

N. B. — Enfants de 5 ans et plus mais en bas de 12 ans, moitié prix, 12 ans et plus, plein prix.

Tarifs de faveur pour le fret en destination de l'Abitibi, viâ North-Bay et Cochrane

21

TARIFS DE FAVEUR,

CHEMIN DE FER TRANSCONTINENTAL

	Goulet		Riv. Natagan		Landrienne		Amos		Vilmoncel		O'Neil
	Wagon entier	Par 100 lbs.									
Q											
St	cts.										
St	22	44	23	46	24	48	24	48	24	48	25
Pr	22	44	22	44	23	46	23	46	24	48	24
St	21	42	21	42	22	44	22	44	23	46	23 ^r
S	21	42	21	42	22	44	22	44	23	46	23 ^u
St	21	42	21	42	22	44	22	44	22	44	23 ^u
S	20	40	21	42	21	42	22	44	22	44	23 ^u
J	20	40	21	42	21	42	22	44	22	44	23 ⁱ
L	20	40	20	40	21	42	21	42	22	44	23 ^{le}
—	20	40	20	40	21	42	21	42	21	42	22
	18	36	19	38	19	38	19	38	20	40	20

Le minimum pour la consignation d'un wagon entier sur le Transcontinental pour le prix d'un wagon entier, il suffit de multiplier le prix qui porte l'inscription wagon entier. Aussi le prix minimum est 24,000 X 26 — \$62.40.

TARIFS DE FAVEUR

CHEMIN DE FER TR

DE	Nottaway		Goulet		Riv. Natagan		Landrienne		Amos		Vilmont	
	Aller seulement	Aller et retour										
Québec	\$7 85	\$11 80	\$8 00	\$12 00	\$8 30	\$12 40	\$8 60	\$12 85	\$8 70	\$13 05	\$8 95	\$13 10
St-Augustin	7 45	11 25	7 65	11 90	7 95	11 90	8 20	12 30	8 35	12 55	8 65	12 10
St-Basile	7 15	10 70	7 30	10 95	7 55	11 35	7 85	11 80	8 00	12 00	8 25	11 10
Portneuf	7 05	10 55	7 15	10 55	7 40	11 10	7 75	11 65	7 90	11 85	8 15	11 10
St-Marc	6 90	10 30	7 05	10 55	7 30	10 95	7 60	11 40	7 75	11 60	8 00	11 10
St-Casimir	6 80	10 20	6 95	10 45	7 20	10 80	7 50	1 25	7 65	11 50	7 90	11 10
St-Prosper	6 60	9 90	6 80	10 15	7 05	10 55	7 35	11 00	7 50	11 20	7 75	11 10
St-Adelphe	6 40	9 60	6 60	9 85	6 85	10 25	7 15	10 70	7 30	10 90	7 55	11 10
Jonction Hervey (1)	6 25	9 35	6 40	9 60	6 65	10 00	6 95	10 45	7 10	10 65	7 35	11 10
La Tuque	5 25	7 85	5 40	8 10	5 65	8 50	5 95	8 95	6 10	9 15	6 35	11 10

Pour les billets de colons, il faut ajouter aux tarifs de faveur

Le billet aller et retour est bon pour trente jours.

Pour les enfants au-dessus de 12 ans, plein prix, moins de 12 ans, passage gratuit quand ils sont accompagnés des parents.

N. B. — Pour bénéficier de ces réductions sur le Transcontinental, il faut s'adresser à la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Hôtel du Gouvernement, Québec, Antoine, Montréal.

(1) Les passagers venant de Montréal et des gares intermédiaires, viâ le CANAL DE LA TUQUE, à la Jonction Hervey.

UR POUR LES COLONS

ER TRANSCONTINENTAL

	Vilmontel		O'Brien		Aubier		Makamik		LaSarre		Dopny		LaReine	
	Aller seulement	Aller et retour												
05	\$8 95	\$13 40	\$9 35	\$14 00	\$9 45	\$14 20	\$9 65	\$14 50	\$9 80	\$14 70	\$9 90	\$14 80	\$10 10	\$15 10
55	8 65	12 95	8 95	13 40	9 10	13 65	9 30	13 95	9 45	14 15	9 60	14 35	9 70	14 55
00	8 25	12 45	8 60	12 90	8 75	13 10	8 95	13 40	9 10	13 60	9 20	13 80	9 35	14 05
35	8 15	12 25	8 50	12 70	8 65	12 95	8 80	13 15	9 00	13 50	9 15	13 70	9 30	13 90
30	8 00	12 00	8 25	12 45	8 50	12 75	8 70	13 00	8 80	13 20	8 95	13 45	9 10	13 65
50	7 90	11 85	8 30	12 40	8 40	12 60	8 60	12 90	8 75	13 10	8 90	13 36	9 00	13 50
20	7 75	11 60	8 10	12 15	8 20	12 30	8 40	12 60	8 55	12 85	8 70	13 00	8 85	13 25
90	7 55	11 30	7 90	11 85	8 00	12 00	8 20	12 30	8 35	12 55	8 50	12 75	8 65	12 95
05	7 35	11 00	7 70	11 55	7 85	11 75	8 05	12 05	8 20	12 25	8 30	12 45	8 45	12 70
15	6 35	9 50	6 70	10 05	6 85	10 25	7 05	10 55	7 20	10 75	7 30	10 95	7 45	11 20

faveur donnés ci-dessus le supplément pour la taxe de guerre.

**s de 12 ans et au-dessus de 5 ans, moitié prix, au-dessous de 5
és des parents.**

**aut s'adresser à M. S. DUFALT ou à l'abbé IVANHOE CARON, Ministère
rnement, Québec, ou au bureau de Colonisation et d'Immigration, No 82, rue Saint-**

e CANADIEN NORD, font raccordement avec le TRANSCONTINENTAL.

TARIFS DE FAVEU

CHEMIN DE FER

DE	Nottaway		Goulet		Riv. Natagan		Landrienne		Amos		Vill.
	Wagon entier	Par 100 lbs.	Wagon								
	cts.	cts.									
Québec	22	44	22	44	23	46	24	48	24	48	2
St-Augustin	22	44	22	44	22	44	23	46	23	46	2
St-Basile	21	42	21	42	21	42	22	44	22	44	2
Portneuf	21	42	21	42	21	42	22	44	22	44	2
St-Marc	21	42	21	42	21	42	22	44	22	44	2
St-Casimir	20	40	20	40	21	42	21	42	22	44	2
St-Prosper	20	40	20	40	21	42	21	42	22	44	2
St-Adèle	20	40	20	40	20	40	21	42	21	42	2
Jonction Hervey ..	20	40	20	40	20	40	21	42	21	42	2
La Tuque	18	36	18	36	19	38	19	38	19	38	2

N. B. — Le poids minimum pour la consignation d'un wagon entier sur

Pour connaître le prix d'un wagon entier, il suffit de

bonne qui porte l'inscription wagon entier. Aus

à LaReine est 24,000 X 26 — \$62.40.

EUR, POUR LE FRET,

FER TRANSCONTINENTAL

Vilmoncel		O'Brien		Authier		Makamik		LaSarre		Dupuy		LaReine		
Par 100 lbs.	Wagon entier													
cts.														
48	24	48	25	50	25	50	25	50	25	50	25	50	26	51
46	24	48	24	48	24	48	25	50	25	50	25	50	25	50
44	23	46	23	46	24	48	24	48	24	48	25	50	25	50
44	23	46	23		24	48	24	48	24	48	24	48	25	50
44	22	44	23	46	23	46	24	48	24	48	24	48	24	48
44	22	44	23	46	23	46	23	46	24	48	24	48	24	48
44	22	44	22	44	23	46	23	46	23	46	24	48	24	48
42	22	44	22	44	22	44	23	46	23	46	23	46	23	46
42	21	42	22	44	22	44	23	46	23	46	23	46	23	46
38	20	40	20	40	21	42	21	42	21	42	21	42	22	44

entier sur le Transcontinental est de 24,000 lbs.

uffit de multiplier le poids minimum 24,000 lbs par le chiffre de la co-
er. Aussi le prix pour le transport d'un wagon entier de Québec à

POUR LE FRET,

CONTINENTAL

Origine	Authier		Makamik		LaSarre		Eupuy		LaReine	
	Par 100 lbs.	Wagon entier								
	cts.									
	50	25	50	25	50	25	50	25	50	26
	48	24	48	25	50	25	50	25	50	25
	46	24	48	24	48	24	48	25	50	25
	46	24	48	24	48	24	48	24	48	25
	46	23	46	24	48	24	48	24	48	24
	46	23	46	23	46	24	48	24	48	24
	44	23	44	23	46	23	46	24	48	24
	44	22	44	23	46	23	46	23	46	23
	44	22	44	23	46	23	46	23	46	23
	40	21	42	21	42	21	42	21	42	22

Le poids minimum est de 24,000 lbs.

le poids minimum 24,000 lbs par le chiffre de la copie pour le transport d'un wagon entier de Québec à

Actonvale
 Coaticook
 Coteau J
 Danby ...
 Farnham
 Huntingdo
 Lacolle J
 Mégantic
 Montréal
 Ottawa
 Québec ...
 Richmond
 St-Hyacin
 St-Jean ...
 Sherbrook
 Trois-Rivi
 Valleyfield
 Victoriavil

N. E.
 est de 20
 Pour
 de Colonis
 au Ministè
 N. E.
 d'un certifi
 voyeur, ét
 colonisatio

Tarifs de faveur pour le fret en destination de l'Abi- tibi, viâ North-Bay et Cochrane

STATIONS	Pacifique Canadien via North Bay et T. & N. O. Ry.		Grand-Tronc via Scotia Jct., No-Bay et T. & N. O. Ry.	
	Char entier	Par 100 lbs.	Char entier	Par 100 lbs.
Actonvale	0.32	0.65	0.32	0.65
Coaticooke			0.32	0.65
Coteau Jct			0.27	0.55
Danby			0.32	0.65
Farnham	0.32	0.65	0.32	0.65
Huntingdon			0.32	0.65
Lacolle Jct			0.32	0.65
Mégantic	0.32	0.65		
Montréal	0.27	0.55	0.27	0.55
Ottawa	0.27	0.55	0.27	0.55
Québec	0.32	0.65	0.32	0.65
Richmond			0.32	0.65
St-Hyacinthe	0.32	0.65	0.32	0.65
St-Jean	0.32	0.65	0.32	0.65
Sherbrooke	0.32	0.65	0.32	0.65
Trois-Rivières	0.32	0.65		
Valleyfield			0.27	0.55
Victoriaville			0.32	0.65

N. B. — Le poids minimum pour la consignation d'un char entier est de 20,000 lbs.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au Bureau de Colonisation et d'Immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

N. B. — Ces réductions seront accordées sur présentation ou envoi d'un certificat signé par le curé de la paroisse, du porteur ou de l'envoyeur, établissant que celui-ci va visiter l'Abitibi dans un but de colonisation.

Tarifs de faveur pour colons et pour fret sur le Trans-continental, entre Cochrane et les endroits suivants de l'Abitibi, prov. de Québec

COCHRANE	BILLETS		EFFETS DE MENAGE	
	Aller seulement	Aller et retour	Char entier	Par 100 lbs.
La Reine	\$1.50	\$2.20	0.09	0.24
Dupuy	1.60	2.40	0.10	0.24
LaSarre	1.75	2.65	0.10	0.24
Wakamik	1.90	2.85	0.11	0.24
Wuthler	2.10	3.15	0.13	0.27
O'Brien	2.30	3.40	0.13	0.27
Villemontel	2.60	3.90	0.13	0.27
Amos	2.85	4.25	0.14	0.29
Landrienne	3.00	4.50	0.14	0.29
Rivière Natagan	3.30	4.90	0.15	0.30
Goulet	3.55	5.30	0.15	0.30
Notlaway	3.70	5.55	0.15	0.32

N. B. — Pour bénéficier de ces réductions sur le Transcontinental, entre Cochrane et les gares de l'Abitibi, il faut s'adresser à M. S. Dufault ou à l'abbé Ivanhoe Caron, Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au Bureau de Colonisation et d'Immigration, No 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

CONDITIONS D'UN WAGON DE FRET POUR LES COLONS

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons ; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi ; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; au lieu de bois de bardeaux une maison portative ; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures, instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que provisions, épiceries, feronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

AVIS IMPORTANT

Les colons sont priés d'inscrire leur nom et l'endroit où ils vont s'établir sur chacune des caisses contenant leurs effets de ménage et sur chaque gros morceau de bagage, et de s'assurer auprès du chef de la gare d'où s'effectue le départ que le tout est enregistré correctement pour l'endroit où ils vont s'établir.

DES COLONS SATISFAITS

Voici les témoignages de quelques colons établis dans l'Abitibi :

Amos, 14 mai 1917.

Monsieur l'abbé,

Comme vous aurez sans doute encore à rencontrer des craintifs au sujet de l'Abitibi, nous serions heureux de vous faire connaître les résultats que nous y avons obtenus depuis quatre ans que nous sommes propriétaires, à Amos, canton Figury, rangs VIII-IX-X, pour le cas où des renseignements venant de colons de l'endroit pourraient servir dans l'oeuvre nationale que vous poursuivez avec tant d'ardeur.

Nous y fîmes un premier voyage en mai 1912, et dès lors un examen soigneux du terrain sondé en maints endroits nous fit venir à la conclusion que cette région offre de grands avantages pour le placement des familles nombreuses.

En juillet de la même année, profitant de la belle saison, nous y retournâmes pour commencer de premiers défrichements. Dans l'espace d'un mois, par le travail de deux hommes, avec l'aide du feu, dix acres étaient préparées pour recevoir la charrue, ensuite une trentaine d'autres étaient mises en état de culture pour le printemps suivant.

Le premier terrain ensemencé en 1913 nous donnait une belle récolte. Malheureusement un accident de travail, nécessitant un séjour à l'hôpital, nous forçait à laisser récolte et travaux d'automne, de là, faute de préparation en temps convenable, faible récolte en 1914. Mais 1915 nous donnait une bonne récolte sur du terrain labouré en juin, juillet, août et septembre 1914 à une profondeur de sept à huit pouces, et cette année, ce même terrain nous a rapporté jusqu'à 350 bottes de foin à l'acre pour certaines parties, avec une seconde pousse qui a atteint son plein développement.

Nous estimons notre récolte totale de cette année, en foin, blé, avoine, orge, légumes, quoique le grain ne soit pas venu aussi bien que le foin, à au-delà de \$1,000.

Au printemps 1917, nous avons 200 acres en bon état de culture réparties sur quatre lots à un coût de défrichement de \$2,000, nos dépenses en fait de voyages, d'instruments aratoires, des premières bâtisses nécessaires, de dressage de cours d'eau, se chiffrant à \$4,000,

et nos lots, dont le prix d'achat a été de trois sous l'acre, nous valent à notre estimation \$25,000, la région nous donnant les plus belles espérances pour l'avenir de nos familles composées de trois filles et de neuf garçons.

Nous vous offrons nos chaleureuses félicitations pour les succès que vous avez déjà obtenus dans la colonisation de cette partie de notre province de Québec, et vous priant d'agréer l'expression de nos sentiments distingués, nous sommes, révérend Monsieur, vos tout dévoués,

Signé : THEOPHILE TRUDEL,

J.-D. TRUDEL.

N. B. — Monsieur Théophile Trudel possède à Saint-Prosper, comté de Champlain, une des plus belles fermes du district des Trois-Rivières. Il a été lauréat de la médaille d'or du mérite agricole en 1913.

—o:o:o—

Makamik, 5 décembre 1916.

Je suis allé dans l'Abitibi pour la première fois, dans l'été 1913, et je pris alors les lots 27 et 28 du rang X, canton Poularies.

Au printemps de 1915, je laissai la paroisse de Saint-Samuel de Horton pour aller résider sur mes lots ; je conduisais avec moi ma femme et mes six enfants.

J'ai maintenant 100 acres de terre bien défrichées et nettoyées parfaitement. Ma récolte de l'automne m'a rapporté 10 tonnes de foin, 300 minots d'avoine, 80 minots de patates et 5 d'orge. J'ai récolté de fort beaux choux, et, en plus, 3 minots d'oignons.

J'ai payé mes lots \$3.00 chacun ; je les estime maintenant à \$1,000 chacun.

Le sol dans notre canton est très riche ; le climat s'améliore considérablement, et je crois qu'on peut récolter dans l'Abitibi à peu près de tout. Dans tous les cas, je n'hésite pas à dire que l'Abitibi est un des plus beaux pays que je connaisse pour l'agriculture, et j'encourage beaucoup les pères de famille à venir y établir leurs enfants.

Signé : ADOLPHE BOISCLAIR.

—o:o:o—

Amos, 15 janvier 1917.

Je suis arrivé dans l'Abitibi au mois de juillet 1914 pour m'y établir définitivement avec ma famille, composée de sept enfants. Je venais d'Albanel, Lac Saint-Jean ; j'étais venu visiter l'Abitibi l'année précédente (1913) et j'avais choisi les lots 34, 35 et 36 du rang IX du canton LaMotte, pour mon futur établissement.

J'ai payé ces trois lots la somme de \$9.00. J'estime aujourd'hui leur valeur à \$5,000.

Le bois que j'ai retiré de ces lots en faisant mon défrichement et que j'ai vendu m'a apporté un rendement suffisant pour payer les dépenses encourues dans la préparation de la terre.

J'ai maintenant 110 acres défrichées et prêtes à recevoir la semence.

J'ai récolté, l'automne dernier (1916), 700 minots d'avoine, d'orge et de pois, 100 minots de choux de Siam, 40 minots de patates, des tomates parfaitement muries, des oignons, des concombres, etc.

Le sol est de première qualité ; quant au climat, je crois qu'il égale celui du Lac Saint-Jean. J'ai vécu 28 ans à Albanel, et je suis parfaitement en mesure de faire la comparaison entre les deux régions.

Voici un fait qui donne une idée de la rapidité de la végétation dans la région de l'Abitibi. Après avoir terminé mes semences, le printemps dernier (1916), je me mis à préparer un petit morceau de terrain que je semai en fourrage vert, le dernier jour de juin et le premier juillet ; je semai dix minots d'avoine, de l'avoine à trois mois et de l'avoine Banner.

Au bout de deux mois et trois semaines, l'avoine à trois mois était parfaitement mûre et l'avoine Banner l'eut été huit jours plus tard si la gelée n'était pas survenue ; remarquez que nous étions alors dans la dernière semaine de septembre.

Un autre fait. J'avais ensemencé un demi-acre de fèves sur un terrain préparé au printemps ; je jetai parmi cette semence de la graine de mil et de trèfle ; le mil et le trèfle poussèrent si abondamment que la récolte de fèves fut étouffée ; je récoltai 75 bottes de foin dans un terrain ensemencé pour la première fois.

Je ne doute pas du tout du succès de la colonisation dans l'Abitibi ; le seul fait que j'ai quitté une belle terre au Lac Saint-Jean, pour venir m'établir ici, prouve clairement que j'ai confiance dans l'avenir de l'Abitibi.

Signé : LUC LIZOTTE.

La Reine, 4 décembre 1917.

Monsieur l'abbé Ivanhoe Caron,

Missionnaire-colonisateur,

Cher monsieur l'abbé,

Je suis heureux de vous fournir ces quelques notes ; elles vous diront que, malgré tout, j'ai eu assez de succès dans l'Abitibi.

Je faisais partie du premier groupe de colons que vous avez conduit dans l'Abitibi ; j'avais quitté ma paroisse natale, Saint-Charles de Mandeville, comté de Maskinongé, le 17 avril 1912 ; j'arrivai à La Reine le 21 avril avec cinq sous dans ma bourse ; afin de me gagner quelque chose, je travaillai pendant l'été à la confection des routes que le Département de la Colonisation faisait ouvrir.

A l'automne, je rentrai au service de M. A. Drouin, marchand à Amos, où je passai l'hiver. Le 15 avril 1913, je revenais à La Reine pour abattre le premier arbre sur mon lot et me bâtir un petit camp ; je ne connaissais pas le travail du défrichement, et je n'avais que 18 ans ; j'étais bien décidé tout de même de tenir bon ; je restai seul dans mon camp pendant l'espace d'un mois et demi, sans voir personne, excepté quelques sauvages qui passaient de temps en temps.

Le 26 mai 1913, mon vieux père et mes frères venaient me rejoindre. Tous ensemble, nous nous sommes mis au travail et nous avons fait chacun sept acres de défrichement ; vers le milieu de l'été nous avons abandonné notre défrichement pour travailler à la confection des routes.

Au mois d'octobre 1913, mon père retourna à Saint-Charles de Mandeville, avec un de mes frères ; il y avait alors 25 âmes à La Reine. Quant à moi, j'allai passer l'hiver à Amos, parce que le bois ne se vendait pas, à La Reine, et qu'il n'y avait rien à gagner.

Le 24 juin 1914, j'épousais, à Amos, Mademoiselle Albina Denommé ; c'était le premier mariage qui se célébrait dans la région de l'Abitibi ; je revins m'installer définitivement à La Reine.

Dans l'automne de 1914, "l'Abitibi Pulp and Paper Co.", de Iroquois Falls, nous a ouvert un bon marché pour le bois de papier et tout en faisant nos défrichements nous avons pu vendre à un prix raisonnable notre bois de pulpe, ce qui nous a aidé grandement.

Le 1er janvier 1915, nous étions 75 âmes dans tout le canton ; aujourd'hui, après le recensement de novembre dernier, nous avons une population de 675 âmes. Nous avons trois bons magasins, une boutique de forge, deux bonnes maisons de pension, trois moulins à scie, une école dont l'étage supérieur sert de chapelle pour le moment. Nous aurons bientôt une autre école dans le rang VIII de La Reine.

J'ai une grande confiance dans l'Abitibi, et je remercie la Providence de m'avoir conduit ici. Je suis en possession d'une belle ferme, sur laquelle il y a 25 acresensemencées, libres de souches, et 25 autres acres en abatis et en pâturage ; de plus j'ai une bonne maison, et toutes les autres dépendances ; j'ai deux chevaux, âgés chacun de 6 ans, quatre vaches à lait, une génisse de 2 ans, 2 veaux, 2 cochons, 15 poules ; de plus, j'ai toutes les machines aratoires requises pour cultiver la terre.

Cette année (1917) la récolte a été plus ou moins bonne ; j'ai



Un champ d'avoine dans le 10ème rang de Figery. Amos-sur-Harricana.

réce
d'o
réce

à S

bie
de
par

C

all
de
son
tot
co

va
D
ch
riv
vil

re
A
si
le

ne
de
L
la
la

é
d
tr

a

récolté 195 minots d'avoine, de la semence de 17 minots ; un minot d'orge a rapporté 19 minots ; j'ai semé un sac de patates, j'en ai récolté huit sacs.

J'ai le lot No 5 dans le rang IX de La Reine ; j'estime ma terre à \$4,000.

Encore une fois, je suis heureux d'être venu ici, et j'encourage bien les jeunes gens de nos vieilles paroisses à venir, comme moi, ouvrir de belles terres dans cette région de l'Abitibi. Ils seront bien reçus par des compatriotes canadiens-français comme eux.

Signé : JOSEPH PERRAULT.

QUELQUES APPRECIATIONS DE L'ABITIBI

Connaissez-vous l'Abitibi ? — Non. — Eh bien ! il faudrait y aller. Sans ce voyage, vous ne comprendrez jamais tout ce qu'il y a de richesse et d'avenir dans ce pays. Nous en arrivons et nous en sommes demeurés sous le charme. Quand bien même nous vous dirions tout ce que nous avons vu, il vous restera toujours nécessaire de contempler de vos propres yeux.

Non seulement le sol est riche là-bas comme dans les plus fertiles vallées des affluents du Saint-Laurent, mais combien vite il se colonise ! Déjà de tous côtés s'étendent de vastes défrichements, des prairies ou champs de céréales à perte de vue ; de reposantes fermes bordent les rivières et les lacs. Vous dirai-je que de forts villages, jusqu'à une ville, de fait quoique non de droit, s'y étalent en différents endroits.

Et quelle imposante et commode voie ferrée traverse la région, la reliant par ses deux bouts d'un côté à Québec, de l'autre à Winnipeg ! A y voir circuler les plus somptueux convois, se croirait-on en contrée si fraîchement conquise sur la forêt ? Véritablement, c'est à se croire le jouet de quelque illusion.

Demain on y trouvera un dédoublement de la province de Québec, non moins prospère là qu'ici ; et combien française sera cette extension de l'ancien territoire ! Lisez, en arrêtant à chaque gare : La Reine, La Sarre, Dupuy, Authier. Partout on baptise de noms empruntés à la langue du siècle de Louis XIV. Surtout la population y aura bien la mentalité des enfants de la fille aînée de l'Eglise.

Les prêtres arrivent avec les colons, leur bâtissant des églises, des écoles, voire même des couvents. Tout y marche à pas de géants, d'autant plus vite que la forêt cède plus aisément sous la poussée des travailleurs. Dans les quelques derniers mois, la population y a doublé.

A tous les braves, fondateurs vraiment d'empire, redisons notre admiration et souhaitons des imitateurs.

Et il ne faudra craindre les froids et gelées, qui n'y existent pas si terribles qu'on les soupçonnerait à distance.

L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE.

Dans le *Coopérateur Agricole* du 29 septembre 1917.



Prenez une carte du Canada, et suivez le tracé du Transcontinental de Québec à LaReine ; vous aurez une bonne idée de l'étendue du territoire que nous avons traversé, dans une course de cinq cents milles, de Québec à la frontière d'Ontario.

Rappelez-vous, qu'il y a cinq ans, il y avait à peine une maison, sur quatre cent milles de ce parcours ; partout l'épaisse forêt, des rivières, des lacs immenses, rien autre chose.

Aujourd'hui, nous voyageons sur un chemin de fer qui peut être comparé avec n'importe quelle voie ferrée de l'Amérique, pour la solidité ; et nous rencontrons en route des trains de douze wagons tout à fait remplis de voyageurs. Nous avons six mille colons dispersés un peu partout, éloignés les uns des autres de un à vingt milles, établis dans des villages où règne une activité fébrile, et jetant les fondements de nouveaux foyers dans un désert encore vierge.

Ce pays fertile est situé au nord, au delà des Laurentides, sur un plateau dont la richesse égale, dit-on, celle des plaines de l'Ouest.

C'est simplement merveilleux de constater comment l'histoire se répète, et comment la persévérance de l'homme parvient à surmonter toutes les difficultés.

Nous voyons les pionniers du sol poursuivre la grande oeuvre de la colonisation au milieu des mêmes difficultés que rencontrèrent autrefois leurs ancêtres, mais en employant toutefois des méthodes plus modernes, et en faisant usage d'instruments que les anciens ne connaissaient pas.

FRANK CARREL.

Daily Telegraph, 29 septembre 1917.



Peu de souvenirs agricoles me sont plus précieux que ceux que j'ai rapportés de la terre abitibienne, lors de la première exposition d'Amos, en 1916.

Je suis reconnaissant au sympathique agronome. M. Leclair, de m'avoir mis en contact avec la population agricole de sa région. J'ai causé avec une classe industrielle, laborieuse et remplie de foi en l'avenir.

Ils ne seront pas déçus, ces nobles pionniers, ces puissants pro-

pagateurs de notre race, parce que la terre est bonne, les coeurs et les bras solides.

GEORGES BOUCHARD.

Professeur d'Agronomie au Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière.

—o:o:o—

Le sol de l'Abitibi est excellent, fait de glaise parfois trop pure, sans roche, bien arrosé de rivières et de lacs, sans autres côtes que de légères ondulations qui facilitent l'égouttement. Le défrichement est aisé : parfois même on n'a pas à bûcher, comme dans les brûlés La Morandière et Duverny, au nord-est d'Amos, où un explorateur a trouvé "des centaines de iots où l'on peut labourer en arrivant, et si le gouvernement veut ouvrir deux chemins d'une douzaine de milles, pour les relier au Transcontinental, nous mettrons des milliers d'acres en culture dès l'an prochain".

La forêt se compose d'épinettes longues et fines, que l'on vend sept piastres la corde sur le char, et dont les souches viennent facilement, les racines n'entrant pas dans la glaise mais s'étalant dessus comme des pattes de canard : on les arrache en les ceinturant d'une simple chaîne tirée par un cheval. Le brûlage des abatis est soumis à des lois strictes, pour prévenir les feux de forêts, mais ça brûle tout de même.

Les déserts ne sont pas encore bien grands sur chaque bout de lot : les champs de grain et les troupeaux sont rares. La besogne de l'heure est négative : on supprime la forêt par le défrichement intensif, pour éloigner les chances de conflagration, pour avancer la fonte des neiges et reculer les gelées d'automne, en ouvrant la terre à l'action du soleil, et surtout parce que les pulperies s'arrachent à des prix fous le bois de défrichement, tous ces arbres qu'autrefois on brûlait sur place et qui rapportent aujourd'hui au colon quatre ou cinq mille piastres à grignoter, en attendant les revenus de la terre : on met de l'argent à la banque.

ALEXANDRE DUGRE, S. J.

Petit Canadien, octobre 1917.

ORGANISATION RELIGIEUSE, CIVILE ET JUDICIAIRE

Pour les fins de l'administration religieuse, l'Abitibi fait partie de l'ancien vicariat apostolique de Témiscaming, érigé en diocèse, en date du 31 décembre 1915. C'est le nouveau diocèse de Haileybury, dont Sa Grandeur Mgr E.-A. Latulipe est le premier titulaire.

Pour les fins de représentation au Gouvernement local, l'Abitibi est compris dans le comté de Témiscaming, démembré du comté de Pontiac en 1912.

ARCHIVES
DE LA
Province de Québec

Le député actuel est M. Téléphore Simard, arpenteur-géomètre, de Ville-Marie.

Pour les fins de représentation au Gouvernement fédéral, l'Abitibi est encore compris dans le comté de Pontiac.

L'Abitibi fait maintenant partie du district judiciaire de Québec ; le bureau d'enregistrement pour toute la région est à Québec même.

QUI DOIT VENIR S'ETABLIR DANS L'ABITIBI ?

1o—C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre dans les vieilles paroisses ; dans l'Abitibi il aura cent acres de terre pour la somme de soixante piastres, et en même temps il aura toutes les facilités pour grouper sa famille auprès de lui.

2o—C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigü ; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il ? Dans les villes ? Que de déceptions l'attendent ! Qu'il vienne dans l'Abitibi ! S'il n'y trouve pas la fortune en arrivant, il y trouvera du moins la liberté, et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

3o.—C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité. Une pareille terre ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours pauvrement. Qu'il s'en débarrasse aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il acquerra tout un domaine dans l'Abitibi. Le défrichement y étant très facile, en peu de temps il aura fait une éclaircie de quelques arpents qui ne tarderont pas à se couvrir d'une belle récolte. Et cette récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront.

4o—C'est le travailleur pauvre, le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il travaille dur sans aucun espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais.

Aussi s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Le colon établi sur un bon lot de terre n'est pas exempt de la maladie, mais au moins il ne travaille pas en vain et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier.

CONDITIONS DE SUCCES

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait

que des hommes choisis qui s'établissent dans le Témiskaming et l'Abitibi : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font la propagande en faveur de la colonisation.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an au moins. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait conseiller de gagner la forêt, car ce serait les exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir. Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie à votre famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

POUR LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite, aux Canadiens revenant des Etats-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'ils en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des Etats-Unis, qu'à partir de Montréal ou de Québec, pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ses effets de ménage, etc., droit à destination et payer le fret d'avance seulement pour Montréal, et de là à destination.

PAGE A RELIRE

On l'a dit et on l'a répété bien souvent : il n'est pas de sort plus enviable que celui du cultivateur. Levé avec l'aurore, il salue le premier le réveil de la nature ; tout le jour, il vit au milieu d'elle, jouissant de ses beautés et respirant l'air de la plus complète liberté. Sûr du lendemain, le coeur joyeux et l'âme remplie d'espoir, soit qu'il trace le sillon d'où sortira la nourriture de l'humanité, soit qu'il mois-

sonne les blés qui se bercent à la brise d'automne ou qu'il prenne le repos du soir, entouré de ses enfants, rien ne peut ébranler la confiance qu'il a dans l'avenir.

... Cultivateurs, aimons bien notre province, sachons nous y attacher et la cultiver avec amour, car à quoi pourrait servir de nous en éloigner ? Si le Canada est notre grande patrie, la province de Québec est, ne l'oublions pas, notre petite patrie, c'est-à-dire le lieu où nos aspirations les plus chères doivent nécessairement trouver leur plus complet épanouissement. Notre province est belle, riche et prospère et je ne connais pas de ciel au monde sous lequel nous serions plus heureux.

SIR LOMER GOUIN.

CONCLUSION

D'après la description qui vient d'être faite de l'Abitibi, il est évident que cette région sera avant longtemps une des parties les plus peuplées et les plus riches de la province de Québec. Ce qui s'accomplit là est tout simplement merveilleux ; la hache du colon taille largement dans la forêt vierge, la charrue ouvre le sol riche et fertile, les paroisses se bâtissent, s'organisent comme par enchantement. Rien n'est laissé au hasard, tout marche d'après une idée préconçue, une méthode déterminée.

Pères de famille qui avez des fils à établir, jeunes gens qui voulez vous attacher à la terre, et rester fidèles aux traditions ancestrales, journaliers des villes et des campagnes, qui songez à embrasser le noble métier d'agriculteur, venez vous établir dans l'Abitibi, au milieu de compatriotes qui seront heureux de vous recevoir. N'allez pas vous disperser au loin, éparpillant ainsi des forces qui ont besoin d'être groupées dans le moment.

En venant travailler au développement d'un petit coin de l'Abitibi, vous travaillez au développement de notre belle province de Québec, vous accomplissez une oeuvre patriotique et nationale ; vous le comprendrez en lisant ces belles paroles de Sir Georges-Etienne Cartier :

" La population ne suffit pas à constituer une nationalité, il lui faut encore l'élément territorial. La race, la langue, l'éducation et les moeurs forment ce que j'appelle un élément personnel national. Mais cet élément devra périr s'il n'est pas accompagné de l'élément territorial. L'expérience démontre que pour le maintien et la permanence de toute nationalité, il faut l'union intime et indissoluble de l'individu avec le sol.

" Canadiens-Français, n'oublions pas que, si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. Celui qui n'en a point doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit.

" Car il faut laisser à nos enfants non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol." (21 oct. 1855).

Bureau d'immigration et de colonisation et agence de mines, de pêche et de chasse du gouvernement de la province de Québec, 82 rue St-Antoine, Montréal, Canada.

Pour Immigration et Mines, comprenant le placement gratuit de domestiques et de valets de ferme ; l'émission des certificats de mineurs ; de permis d'exploration minière et toutes informations relatives aux sujets ci-dessus, prière de s'adresser à

EMILE MARQUETTE,

Agent d'Immigration et de Mines,
82, rue St-Antoine, Montréal.

(L'immigrant est certain de trouver promptement ici, à son arrivée, des emplois avantageux sur les fermes et dans les familles.)

Pour la Colonisation, Pêche et Chasse, comprenant les informations générales sur les régions de colonisation ; l'obtention de facilités de transport pour les colons et l'émission de permis de Chasse et de Pêche, prière de s'adresser à

L.-E. CARUFEL,

Agent de Colonisation, de Pêche et de Chasse,
82, rue St-Antoine, Montréal.

N. B. — Pour brochures, cartes régionales, se rapportant à l'Immigration, à la Colonisation, aux Mines, à la Chasse et à la Pêche, prière de s'adresser aussi au No 82 rue St-Antoine. L'envoi par poste de brochures et de cartes est franc de port.

TABLE DES MATIÈRES



	Page
Introduction	5
Description du pays	9
Le sol	10
Le climat	12
La forêt	14
La faune	16
Défrichement	16
Centres de colonisation et emplacements de villages	17
Canton Senneterre-Notre-Dame	17
Canton Courville-C	19
Canton Carpentier	20
Canton Barraute-Ri Natagan	21
Canton Fiedmont	22
Cantons Lamorandière, Rochebeaucourt, Ducros et Montgay	22
Canton Landrienne-Landrienne	24
Canton Duvernoy	24
Canton Figury	21
Canton Dalquier-Amos-sur-Harricana	25
Canton Lamotte	26
Canton Trécesson-Villemontel	28
Canton Villemontel	29
Canton Launay	32
Canton Privat-Privat	33
Canton Lang: doc-Authier	33
Canton Royal-Roussillon-Makamik	34
Canton Pouliaries	35
Canton LaSarre-LaSarre	36
Cantons Clermont et Chazel	37
Canton LaReine	37
Canton Desmeulozes	37
Agents du Gouvernement	38
Agent des Terres	38
Conditions de la vente des lots	38
La coupe du bois	39
Etat du défrichement	40
Progression de la population, de 1913 à 1917	41
Tarifs de faveur sur le Transcontinental	42
Tarifs de faveur sur le Pacifique Canadien et sur le Grand-Tronc	42
Conditions d'un wagon de fret	44
Avis important	45
Des colons satisfaits	45
Quelques appréciations de l'Abitibi	49
Organisation religieuse, civile et judiciaire	51
Qui doit venir s'établir dans l'Abitibi	52
Le capital qu'il faut apporter	53
Pour les Canadiens des Etats-Unis	53
Page à relire	53
Conclusion	54



LEGENDE
 Chemin de fer
 Chemin Public

